

APPEL D'OFFRES

Appel d'offres : 2024/043

Dossier : AP_2/44

Date : 31 octobre 2024

À : Fournisseurs de services intéressés

De : Loraini Sivo, chef de projet PEBACC+

Objet : Appel d'offres (AO) : Mise en place d'un suivi participatif des ressources en eau à Kouaoua (province Nord, Nouvelle-Calédonie)

1. Contexte

- 1.1. Le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) est un organisation intergouvernementale chargée de promouvoir la coopération entre les pays et territoires insulaires du Pacifique pour protéger et améliorer leur environnement et assurer un développement durable.
- 1.2. Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels le Pacifique est confronté en s'appuyant sur quatre valeurs simples. Ces valeurs guident tous les aspects de son travail :
 - Nous valorisons l'environnement
 - Nous valorisons nos employés
 - Nous valorisons une prestation de services de haute qualité et ciblée
 - Nous valorisons l'intégrité
- 1.3. Pour plus d'informations, voir : www.sprep.org.

2. Spécifications : énoncé des besoins

- 2.1. Le PROE souhaite lancer un appel d'offres auprès de prestataires qualifiés et expérimentés pour travailler avec les communautés de Kouaoua (Province Nord, Nouvelle-Calédonie) à la sécurisation des ressources en eau, en ciblant plusieurs problématiques d'adaptation au changement climatique liées à l'eau. Le projet travaillera avec les trois tribus de la vallée de Kouaoua (Méchin, Ouérou Pimé, Konoyes Shaoué) et les autorités publiques concernées pour sécuriser les ressources en eau, en ciblant plusieurs problématiques d'adaptation au changement climatique liées à l'eau. L'objectif principal des travaux à mener sera de renforcer la résilience des ressources en eau face au changement climatique en améliorant la capacité des populations locales et des autorités publiques concernées à objectiver 1° les relations de cause à effet conduisant à la dégradation des ressources en eau et 2° l'efficacité des Solutions fondées sur la Nature mises en œuvre pour renforcer la résilience des écosystèmes. Ce faisant, le projet permettra 1° de consolider le diagnostic participatif déjà établi grâce à un travail de terrain intergénérationnel en identifiant les sous-bassins versants contribuant le plus à la dégradation 1° des rivières et 2° du principal bassin versant alimentant en eau potable « La Vallée » ; 2° de proposer un système de suivi participatif co-élaboré avec les acteurs et partenaires locaux, 3° d'établir un état des lieux (fin 2024) en lien avec d'autres systèmes de suivi, notamment ceux de la DAVAR (rivières) et de la Commune (eau potable), mais aussi, dans la mesure du possible, de la DASS (santé publique) et de la DSCGR (risque inondation) et 4° de contribuer à la transmission des savoirs écologiques traditionnels intergénérationnels et à l'objectivation des perceptions locales par le dialogue avec les scientifiques et les personnels techniques.
- 2.2. Les termes de référence de la consultation sont définis à l'annexe A.

- 2.3. Le consultant retenu devra fournir les services dans la mesure où ils sont applicables, conformément aux valeurs et au code de conduite du PROE : <https://library.sprep.org/sites/default/files/sprep-organisational-values-code-of-conduct.pdf> . Y compris la politique du PROE sur la protection de l'enfance, les garanties environnementales et sociales, la prévention de la fraude et la protection des lanceurs d'alerte, ainsi que le genre et l'inclusion sociale.
- 2.4. Les conditions générales du contrat standard du SPREP ne sont pas négociables.

3. Conditions : informations pour les candidats

- 3.1. Pour être pris en considération dans le cadre de cet appel d'offres, les consultants intéressés doivent remplir les conditions suivantes :
- i. Doit pouvoir parler couramment le français et pouvoir se déplacer en Nouvelle-Calédonie
 - ii. Soumettre un curriculum vitae (de préférence 1 ou 2 pages) de l'expert mobilisé détaillant les qualifications et l'expérience
 - iii. Partager des références à des expériences antérieures pertinentes conformément à la portée du travail (de préférence en fournissant des liens vers des pages Web spécifiques) ;
 - iv. Fournir trois références pertinentes pour cette soumission d'appel d'offres, y compris les travaux les plus récents réalisés :
 - v. Remplissez le **formulaire de demande d'appel d'offres** fourni (*veuillez noter que vous devez remplir entièrement tous les champs demandés dans le formulaire, en particulier les déclarations démontrant que vous répondez aux critères de sélection – NE nous renvoyez PAS à votre CV. Le non-respect de cette consigne signifie que votre candidature ne sera **pas** prise en compte*).
Fournir des exemples de résultats de travaux antérieurs connexes
Pour les propositions techniques et financières, vous pouvez les joindre séparément.
 - vi. Doit satisfaire aux exigences d'enregistrement locales du lieu où le consultant est basé
- 3.2. Les soumissionnaires doivent déclarer tous les domaines susceptibles de constituer un conflit d'intérêts lié à cet appel d'offres et signer le **formulaire de conflit d'intérêts** fourni.
- 3.3. **Le soumissionnaire est considéré comme inéligible en raison de son association avec des critères d'exclusion, notamment la faillite** , l'insolvabilité ou les procédures de liquidation, le manquement aux obligations relatives au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale, les pratiques frauduleuses ou négligentes, la violation des droits de propriété intellectuelle, en vertu d'un jugement du tribunal, une faute professionnelle grave, y compris une fausse déclaration, la corruption, la participation à une organisation criminelle, le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme, le travail des enfants et autre traite des êtres humains, le manque de capacité à respecter les principales obligations, la création d'une société écran et le fait d'être une société écran.
- 3.4. Le soumissionnaire doit signer une déclaration sur **l'honneur** avec sa candidature, certifiant qu'il ne se trouve dans aucune des situations d'exclusion citées au point 3.3 ci-dessus et, le cas échéant, qu'il a pris des mesures adéquates pour remédier à la situation.

4. Directives de soumission

- 4.1. Le dossier d'appel d'offres doit démontrer que le consultant intéressé satisfait aux conditions énoncées ci-dessus et dans les termes de référence et qu'il est capable de respecter les spécifications et les délais. Le dossier doit également inclure des exemples justificatifs pour répondre aux critères d'évaluation.
- 4.2. Le dossier d'appel d'offres doit être rédigé en français et présenter la proposition complète du consultant intéressé :
 - a) **Formulaire de demande d'appel d'offres du SPREP et formulaire de conflit d'intérêts.** (*Veillez noter que vous devez remplir entièrement tous les champs demandés dans le formulaire, en particulier les déclarations démontrant que vous répondez aux critères de sélection - NE NOUS RENVOYEZ PAS votre CV. Le non-respect de cette obligation signifie que votre candidature ne sera **pas** prise en compte*).
Fournir des exemples de résultats de travaux antérieurs connexes
Pour les propositions techniques et financières, vous pouvez les joindre séparément.
 - b) **Honneur formulaire**
 - c) **Curriculum Vitae** (de préférence 1 à 2 pages) du personnel proposé pour démontrer qu'il possède les compétences et l'expérience requises pour mener à bien ce contrat.
 - d) **Proposition technique** (3 pages maximum, axée sur la valeur ajoutée spécifique du soumissionnaire par rapport aux critères de sélection ci-dessous) qui contient les détails permettant de réaliser les tâches décrites dans les termes de référence. Toute attente du soumissionnaire ou limitation du service offert doit être clarifiée dans cette proposition technique.
 - e) **Proposition financière** – Le détail des coûts des services à fournir conformément aux livrables décrits à l'annexe A doit être soumis selon le format fourni et dans un fichier Excel. Le coût doit inclure toutes les dépenses prévues .
 - f) Le cas échéant, fournir :
 - i. Enregistrement/licence d'entreprise (pour les entités/ consultants individuels conformément aux législations nationales en vigueur)
 - ii. Lettre de numéro d'identification fiscale (NIF) (le cas échéant pour les consultants individuels conformément aux législations nationales en vigueur)
- 4.3. Fournir trois références pertinentes pour cette soumission d'appel d'offres, y compris les travaux les plus récents complétés.
- 4.4. Les soumissionnaires assumeront tous les coûts liés à la préparation et à la soumission d'une proposition, y compris les coûts liés à l'attribution du contrat ; le PROE ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, quelle que soit la conduite ou l'issue du processus d'appel d'offres.
- 4.5. Le soumissionnaire peut être invité à fournir des informations supplémentaires concernant sa proposition soumise, si le comité d'évaluation des offres demande des informations supplémentaires aux fins de l'évaluation des offres. Le SPREP peut présélectionner un ou plusieurs soumissionnaires et leur demander des informations supplémentaires.
- 4.6. La proposition d'appel d'offres soumise doit porter sur l'intégralité des termes de référence et non être divisée en parties pour lesquelles un soumissionnaire potentiel peut fournir des services.
- 4.7. La proposition doit rester valable pendant 90 jours à compter de la date de soumission.
- 4.8. Les soumissionnaires doivent exiger un accusé de réception de l'offre.

5. Clarification de l'appel d'offres

- 5.1. a. Toute demande de clarification de la part des candidats doit être adressée par courrier électronique à procurement@sprep.org avant le 13 novembre 2024. Un résumé de toutes les questions reçues, accompagné d'une réponse associée, sera publié sur le site Web du PROE www.sprep.org/tender avant le 15 novembre 2024.
- b. Le seul point de contact pour toutes les questions relatives à l'appel d'offres et au processus d'appel d'offres est le responsable des achats du PROE.
- c. Le SPREP déterminera quelle réponse, le cas échéant, doit être donnée à une question d'un soumissionnaire. Le SPREP diffusera les questions des soumissionnaires et la réponse du SPREP à ces questions à tous les autres soumissionnaires via la page des appels d'offres du SPREP (<https://www.sprep.org/tenders>) sans divulguer la source des questions ni révéler aucune information confidentielle d'un soumissionnaire.
- d. Les soumissionnaires doivent indiquer dans leur question quelles informations, le cas échéant, ils considèrent comme confidentielles.
- e. Si un soumissionnaire estime avoir trouvé une divergence, une erreur, une ambiguïté, une incohérence ou une omission dans le présent appel d'offres ou dans toute autre information fournie ou mise à disposition par le SPREP, le soumissionnaire doit en informer rapidement le responsable des achats en exposant l'erreur de manière suffisamment détaillée pour que le SPREP puisse prendre les mesures correctives qu'il juge appropriées, le cas échéant.

6. Critères d'évaluation

- 6.1. Le PROE sélectionnera un entrepreneur préféré sur la base de son évaluation de la mesure dans laquelle la documentation démontre que le soumissionnaire offre le meilleur rapport qualité-prix et que l'offre satisfait aux critères suivants :
- 6.2. Une proposition sera rejetée si elle n'atteint pas 70 % ou plus des critères techniques et la proposition financière qui l'accompagne ne sera pas évaluée.

I. Note technique – 80%

Critères	Détails	Pondération
Proposition technique	i. Compréhension de la mission et des attentes du PROE concernant le travail à effectuer	10
	ii. Calendrier de mise en œuvre	15
	iii. Proposition méthodologique, notamment sur la manière d'appliquer les approches d'égalité des sexes, de handicap et d'inclusion sociale (GEDSI) et de consentement préalable, libre et éclairé (CLIP) pour un suivi-évaluation-apprentissage (SEA) participatif efficace des ressources en eau et une amplification à grande échelle dans le contexte de la Nouvelle-Calédonie	15
	iv. Plan de communication et de sensibilisation proposé	10
	v. Clarté des limites du service offert	5
	vi. Tout effet synergétique potentiel provenant d'autres projets et collaborations actuels/en cours du soumissionnaire	5
Expérience	vii. Solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique et l'adaptation basée sur les écosystèmes dans le contexte de la gestion des ressources en eau dans le Pacifique, de préférence en Nouvelle-Calédonie	5

	viii. Expérience avérée en renforcement des capacités/formations auprès des communautés locales en Nouvelle-Calédonie et/ou équivalent	10
	ix. Compétences en communication et sensibilisation efficaces	5

II. Score financier – 20 %

La formule suivante sera utilisée pour calculer la note financière **UNIQUEMENT** pour les propositions obtenant un score de 70 % ou plus dans les critères techniques :

$$\text{Score financier} = \text{un } X \frac{b}{c}$$

Où:

a = nombre maximum de points attribués pour le score financier

b = Montant de l'enchère la plus basse

c = Montant total de l'enchère de la proposition

7. Modification ou résiliation de l'appel d'offres

- 7.1 a. Le SPREP peut modifier, suspendre ou mettre fin au processus d'appel d'offres à tout moment.
- b. Dans le cas où le SPREP modifie l'appel d'offres ou les conditions de l'appel d'offres, il en informera les soumissionnaires potentiels via la page Appels d'offres du SPREP (<https://www.sprep.org/tenders>).
- c. Les soumissionnaires sont tenus de consulter régulièrement la page des appels d'offres du site Web du SPREP pour toute mise à jour et de télécharger la documentation RFT pertinente et l'addendum pour l'appel d'offres s'ils souhaitent fournir une réponse à l'appel d'offres.
- d. Si le SPREP estime qu'aucune des offres soumises ne présente un bon rapport qualité-prix, ou qu'il est dans l'intérêt public ou dans l'intérêt du SPREP de le faire, le SPREP peut mettre fin à ce processus d'appel d'offres à tout moment. Dans de tels cas, le SPREP annulera l'appel d'offres, émettra un avis d'annulation et informera les soumissionnaires non retenus en conséquence.

8. Date limite

- 8.1. **La date limite de soumission des offres est fixée au 22 novembre 2024 à minuit (heure locale d'Apia, Samoa).**
- 8.2. Les soumissions tardives seront retournées sans avoir été ouvertes à l'expéditeur.
- 8.3. Veuillez envoyer toutes les offres clairement identifiées par la mention : RFT 2024/043 - Mise en œuvre d'un suivi participatif des ressources en eau à Kouaoua (province Nord, Nouvelle-Calédonie).

Courrier : SPREP

À l'attention de : Responsable des achats

Case postale 240

Apia, Samoa

Courriel : tenders@sprep.org (OPTION LA PLUS PRÉFÉRÉE)

Télécopieur : 685 20231

Personne : Soumettre en main propre dans la boîte d'offres à la réception du PROE, Vaillima, Samoa.

Remarque : les candidatures soumises sur le mauvais portail ne seront pas prises en compte par le PROE. Si le PROE est informé de l'erreur de soumission avant la date limite, le candidat sera invité à soumettre à nouveau sa candidature sur le portail approprié. Cependant, si le PROE n'est informé de l'erreur de soumission qu'après la date limite, la candidature est considérée comme tardive et sera renvoyée sans avoir été ouverte à l'expéditeur.

Le SPREP se réserve le droit de rejeter une ou toutes les offres et l'offre la plus basse ou aucune des offres ne sera nécessairement acceptée.

Le SPREP se réserve le droit d'entamer des négociations sur une ou plusieurs propositions avant l'attribution d'un contrat, de diviser une ou plusieurs récompenses et d'envisager une ou plusieurs récompenses localisées entre les proposant dans toute combinaison qu'il jugera appropriée sans acceptation écrite préalable des proposant.

Un contrat contraignant entre en vigueur une fois signé par le SPREP et le soumissionnaire retenu. Toute discussion contractuelle, tout travail effectué ou toute fourniture de biens avant la signature d'un contrat ne constitue pas un contrat contraignant.

Pour toute réclamation concernant les appels d'offres du Secrétariat, veuillez vous référer à la section Réclamations sur le site Web du PROE
<http://www.sprep.org/accountability/complaints>

Termes de Référence

Mise en place d'un suivi participatif des ressources en eau à Kouaoua (province Nord, Nouvelle-Calédonie)

Lieu de service	Nouvelle-Calédonie
-----------------	--------------------

Type de mission	Démonstration de terrain
Niveau d'engagement	Provincial
Langues requises:	Français
Date de démarrage	Dès la signature du contrat
Durée du contrat	janvier 2025 – novembre 2025
Supervision	Coordinateur PEBACC+ pour la NC et W&F

Contexte

Le projet PEBACC+

Le projet régional PEBACC+ (*Pacific Ecosystem-Based Adaptation to Climate Change Plus*) vise à renforcer la résilience des écosystèmes, des économies et des communautés par la mise en œuvre de démonstrateurs de terrain, la planification et l'institutionnalisation de l'approche de l'Adaptation fondée sur les Ecosystèmes (AfE) et les Solutions fondées sur la Nature (SfN) pour l'Adaptation au changement climatique.

PEBACC+ est mis en œuvre par le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) de mars 2022 à janvier 2026 aux Iles Fidji, au Vanuatu, aux Iles Salomon, à Wallis-et-Futuna et en Nouvelle-Calédonie avec un co-financement de 4 M€ de l'Initiative Kiwa au travers de l'Agence française de développement (AFD) et de 1,8 M€ du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). Un comité de pilotage régional assure le suivi de sa mise en œuvre à l'échelle régionale.

En Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, le PROE s'appuie sur un consultant à temps plein pour la coordination de PEBACC+, appuyé par l'équipe régionale du PROE. En Nouvelle-Calédonie, le Comité de Pilotage Pays a officiellement lancé le projet PEBACC+ le 12 octobre 2023.

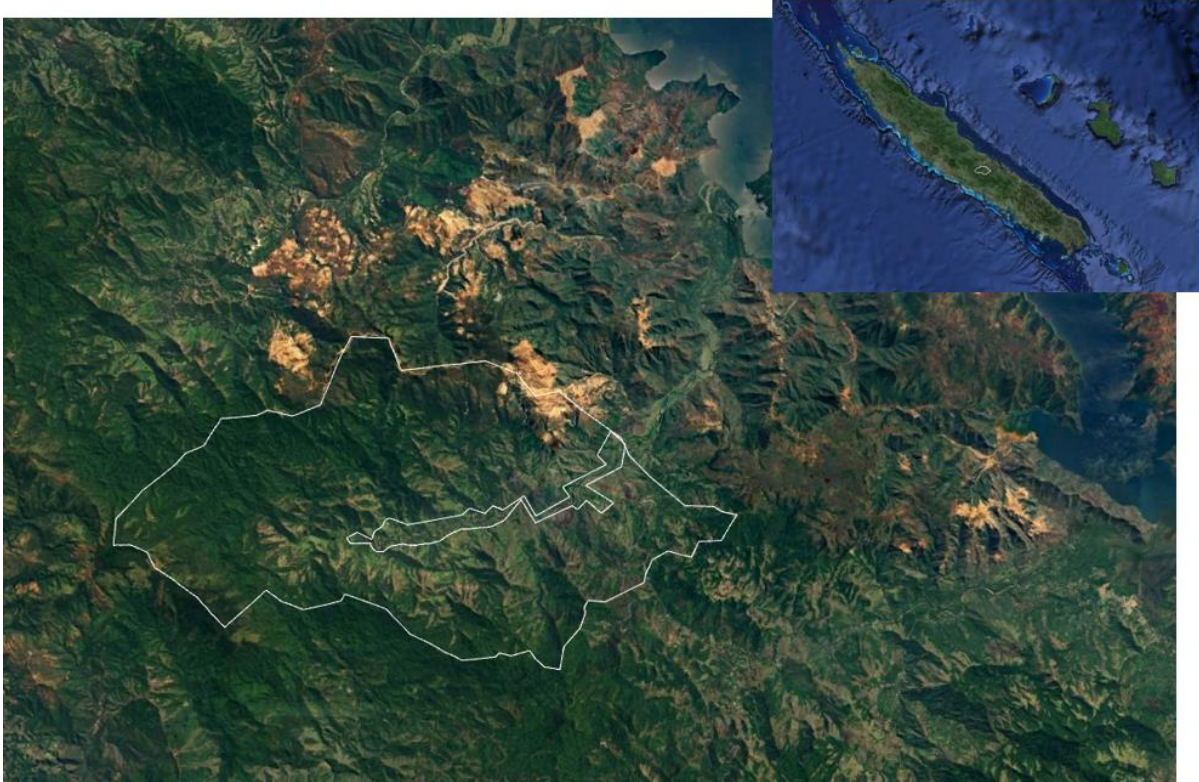
La composante 2 du projet PEBACC+ qui bénéficie à la Nouvelle-Calédonie comprend 3 objectifs :

- Mettre en œuvre des activités de démonstration de SfN dans chacune des 3 provinces (Sud, Nord, Îles Loyauté) ;
- Conduire un processus d'analyse et de cartographie de la résilience des écosystèmes, économies et populations et prioriser les options d'AfE identifiées ;
- Accompagner les acteurs du territoire dans l'intégration de l'AfE et des SfN dans leurs documents politiques et stratégiques.

Activité de démonstration de terrain PEBACC+ 2.2.2 : Sécurisation des ressources en eau à Kouaoua par la régulation des cerfs et cochons envahissants, l'amélioration de la maîtrise des feux et l'agroforesterie ; sous-activité Mise en place d'un suivi participatif des ressources en eau (ci-après dénommée « l'Activité »)

Suite à une orientation générale de la province Nord (PN), l'équipe projet PROE-PN a initié un processus de concertation locale auprès des trois tribus de la vallée de Kouaoua (Méchin, Ouérou Pimé, Konoyes Shaoué) permettant d'établir de manière participative et inclusive un modèle des impacts locaux du changement climatique et une « programmation » (=plan d'action) qui ont été validés localement et consolidés dans une note de concept qui rassemble l'ensemble des éléments de planification.

En tant qu'activités de démonstration, les interventions de terrain sont conçues pour être facilement reproductibles à l'échelle des besoins et des enjeux avec un coût/efficacité convaincant, des résultats de court-terme tangibles.



Le bassin versant de la Kouaoua couvre environ 11 000 hectares de zones montagneuses, dont 5 000 hectares de savanes.

Les 3 tribus (Konoyes Shaoué, Ouérou Pimé, Méchin) comprennent environ 250 habitants qui valorisent un espace agricole vivrier (jardins de cases mêlées aux savanes en fond de vallée) de quelques centaines d'hectares ; quelques vergers de rente et quelques ventes locales contribuent à l'économie formelle et informelle ; quelques dizaines de parcelles agricoles sont identifiables par télédétection ; la plupart mesurent quelques ares et se situent en fond de vallée, à proximité des habitations et des routes et pistes.

Cette vallée montagneuse est d'importance culturelle Pays, avec un savoir-faire historique majeur de tarodières inondées, actuellement abandonnées notamment à cause des dégâts provoqués par les cochons féroces. Le feu est le principal outil d'entretien de l'espace pour le maintenir ouvert, les savanes fournissant diverses ressources naturelles ligneuses et non ligneuses d'importance.

Une partie de la population est impliquée dans l'activité minière sur la commune.

Le niveau d'aménagement (route goudronnée, maisons communes...) semble relativement élevé, y compris grâce à un soutien des entreprises minières locales.

Plusieurs projets de développement local sont menés dans la vallée par l'antenne DDEE-PN de Canala, en partenariat avec des associations (Arbofruits, BioCaledonia...) et l'ANCB dans le cadre de PROTEGE.

Sécuriser les ressources en eau vise plusieurs enjeux d'adaptation au changement climatiques liés à l'eau :

- eau potable et notamment face à des risques de santé publique liés aux contaminations microbiologiques, de rupture d'adduction en cas d'assec et de mécontentement de la population en cas d'approvisionnement avec une eau considérée comme de qualité médiocre,
- eau des rivières par rapport à des ressources alimentaires (lochons et crevettes notamment), des lieux de baignade et des services culturels et spirituels (espèces totem, trous d'eau, lieux de résidences d'êtres spirituels, eau source de vie...) notamment face à une disparition de ces



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

ressources, une dégradation de la qualité de l'eau (odeur, algues...) et un engravement et envasement des rivières, trous d'eau notamment,

- eau des terres agricoles soutenant la sécurité alimentaire de la population locale, dans un contexte de modification des régimes pluviométriques (notamment des saisons moins marquées, des sécheresses plus prononcées et des épisodes pluvieux plus violents),
- risques d'inondation, notamment en aval de la vallée au niveau du village en particulier dans un contexte avec des épisodes pluvieux plus violents et des bassins versants fortement dégradés, notamment par les cerfs et cochons envahissants.
- ...

La Note de concept validée présente l'Activité de démonstration dans son ensemble (Annexe 1).

Objectifs de la mission

Objectif général :

- Renforcer la résilience des ressources en eau face au changement climatique.

Cet objectif général sera poursuivi par l'amélioration de la capacité de la population locale à objectiver les relations de cause à effet aboutissant à la dégradation des ressources en eau et l'efficacité des Solutions fondées sur la Nature mises en œuvre pour renforcer la résilience des écosystèmes.

Objectifs spécifiques :

- Consolider le diagnostic participatif déjà établi par un travail de terrain intergénérationnel, notamment en identifiant les sous-bassins versants contribuant le plus à la dégradation 1° des rivières (apports sédimentaires et crues subites) et 2° du captage AEP de La Vallée.
- Proposer un dispositif de suivi participatif co-élaboré avec les acteurs locaux et les partenaires (en se référant à d'autres suivis participatifs en NC et dans la région sur les enjeux liés à l'eau) et établir un état initial participatif (à fin 2024) en lien avec les autres dispositifs de suivi, notamment ceux de la DAVAR (rivières) et de la Commune (qualité AEP), mais aussi, dans la mesure du possible de la DASS (santé publique) et de la DSCGR (risque inondation).
- Renforcer les capacités de la population locale et de l'équipe des fontainiers municipale à objectiver les relations de cause à effet aboutissant à la dégradation des ressources en eau, l'état des ressources en eau et l'efficacité des Solutions fondées sur la Nature mises en œuvre localement.
- Contribuer à la transmission des connaissances écologiques traditionnelles intergénérationnelles et à l'objectivation des perceptions locales par un dialogue avec les scientifiques.

Notes :

La prestation sera conçue pour qu'à l'échelle de la zone d'étude, le dispositif de suivi devrait in fine coûter environ 1 million CFP/an. In fine (à moyen/long terme) ce suivi devrait contribuer à :

1° évaluer l'efficacité des mesures de gestion (Solutions fondées sur la Nature) et contribuer à une gestion adaptative,

2° transmettre la mémoire inter-générationnelle et les connaissances écologiques traditionnelles.

Le prestataire conduira un processus qui permette d'identifier et d'impliquer des référents engagés et reconnus pour ce rôle à l'échelle de la vallée et des autorités compétentes ; l'équipe projet PEBACC+ (PROE-PN) assurera l'introduction du prestataire, qui aura à sa charge le soin de confirmer l'identité de ces référents et consolider le soutien qu'ils reçoivent de leur communauté.

Périmètre de la mission :

Résultats attendus :

- Le diagnostic initial est consolidé, y compris par :
 - des précisions sur la contribution des sous-bassins versants dans la dégradation des ressources,
 - la pré-sélection d'indicateurs participatifs pertinents¹.

¹ Lors des prises de contact initiales, des indicateurs ont été pressentis : coût de la gestion de l'AEP, temps de nettoyage du réservoir (dont caractérisation rapide des sédiments évacués), niveau d'eau au captage AEP,

- La transmission inter-générationnelle des connaissances écologiques traditionnelles relatives à l'état des ressources en eau s'opère, avec le soutien des autorités coutumières.
- Les perceptions locales se consolident dans un dialogue avec les connaissances scientifiques et par des missions de terrain d'observation et d'objectivation.
- Le dispositif de suivi est défini et validé avec les acteurs locaux et les autorités compétentes (DAVAR, DASS, DSCGR, Mairie, province) et autres acteurs concernés (ANCB, FFCNC...) en lien avec leurs compétences, prérogatives et activités ;
- Le système d'information est mis en place et contribue à une gestion adaptative des écosystèmes et du bassin versant afin de sécuriser les ressources en eau dans un contexte d'adaptation au changement climatique ; l'ensemble des acteurs se sent plus en capacité de comprendre les enjeux d'adaptation au changement climatique et est plus impliqué dans les processus de décision.
- Un état initial est réalisé à l'échelle de la vallée ; le dispositif de suivi proposé in fine pourra être resserré sur des sites de suivi stratégiques et est amené à être mis en œuvre de manière annuelle et à long terme.
- Les principes de Diversité, Equité et Inclusion de l'Initiative Kiwa sont appliqués concrètement dans le cadre général de cette mission.
- Des produits de communication simples (ex : une Fiche technique et des courtes vidéos illustrant les activités de terrain et mettant en avant des témoignages locaux et/ou d'experts) sont produits et diffusés auprès de la population, des partenaires institutionnels (dont leurs services techniques) et scientifiques et du grand public.

Activités pressenties :

- Revue de la littérature, Consolidation et mise à jour de la proposition d'intervention, en précisant -dans une logique de démonstration propre à PEBACC+- l'échelle des enjeux et besoins au-delà de la vallée de Kouaoua et la matrice de gouvernance avec les leviers d'action pour la consolider et renforcer son efficience.
- 1^o mission de terrain : Présentation (par l'équipe projet PEBACC+) du prestataire auprès des autorités coutumières et de la population ; Identification des référents ; Diagnostic de terrain avec les référents...
- Restitution du Diagnostic initial et Proposition et validation d'indicateurs, protocoles et procédures pour la mise en place du dispositif de suivi participatif. La restitution se fera tant auprès des autorités compétentes (pour avis et commentaires et consolidation méthodologiques éventuels) que de la population locale (à minima des référents).
- Formation des référents à la mise en œuvre des suivis participatifs.
- Missions de terrain pour acquisition des données nécessaires à l'établissement d'un état initial participatif.
- Analyse des résultats, rédaction d'un rapport méthodologique et d'état initial participatif. Des propositions sont particulièrement attendues sur les modalités de répliquabilité d'un tel suivi à l'échelle des enjeux et des besoins, y compris les limites et contraintes à cette approche et les leviers d'actions à la disposition des divers acteurs en présence et en compétence.
- Préparation et diffusion de produits de communication simples.

Notes :

Les soumissionnaires sont invités à proposer d'autres modalités d'intervention, avec des activités et/ou une organisation différentes démontrant la valeur ajoutée de leur expertise.

La restitution finale pourrait se faire dans le cadre d'un événement co-organisé entre le projet PEBACC+ et la province Nord (Club Climat PN ? Forum Eau ? Forum Climat NC ?...) ; les résultats et l'initiative pourront être valorisés dans divers cadres d'intervention de PEBACC+.

Calendrier prévisionnel des activités :

	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8
Activités pressenties :								
• Lancement et Cadrage initial avec le Comité de suivi in visio.	X							
• Revue de la littérature, Consolidation et mise à jour de la proposition d'intervention, en précisant -dans une logique de démonstration propre à PEBACC+- l'échelle des enjeux et besoins au-delà de la vallée de Kouaoua et la matrice de gouvernance avec les leviers d'action pour la consolider et renforcer son efficience.	X	X						
• 1 ^o mission de terrain : Présentation (par l'équipe projet PEBACC+) du prestataire auprès des autorités coutumières et de la population ; Identification des référents ; Diagnostic de terrain avec les référents...		X						
• Restitution du Diagnostic initial et Proposition d'indicateurs, protocoles et procédures pour la mise en place du dispositif de suivi participatif. La restitution se fera tant auprès des autorités compétentes (pour avis et commentaires et consolidation méthodologiques éventuels) que de la population locale (à minima des référents), en prévoyant une session de formation à la mise en œuvre des suivis participatifs dans la foulée.			X					
• Missions de terrain complémentaires pour acquisition des données nécessaires à l'établissement d'un état initial.			X	X				
• Analyse des résultats, rédaction d'un rapport méthodologique et d'état initial. Des propositions sont particulièrement attendues sur les modalités de répliquabilité d'un tel suivi à l'échelle des enjeux et des besoins, y compris les limites et contraintes à cette approche et les leviers d'actions à la disposition des divers acteurs en présence et en compétence.				X	X	X		
• Présentation au Comité de suivi et Restitution des résultats auprès de la population locale.						X	X	
• Consolidation du rapport final par la prise en compte des avis et commentaires.							X	X
• Préparation et diffusion de produits de communication simples.		X		X				X

Notes :

L'état initial devra être conduit **avant la saison des pluies** ; le calendrier devra ainsi être ajusté en tenant compte de cet impératif.

Les soumissionnaires proposeront un calendrier prévisionnel adapté à leur proposition technique et méthodologique.

Livrables et calendrier de paiement prévisionnel :

No.	Livrables	Délai	Paiement (%)
1	Rapport de démarrage	Janvier 2025	20%
2	Rapport d'avancement	15 June 2025	50%
3	Rapport final	15 November 2025	30%
	Total		100%

Le budget pressenti pour cette prestation est de l'ordre de US \$30,000.

Contenu attendu des livrables² :

Rapport de démarrage :

- Compte-rendu validé de la rencontre de lancement/cadrage initial
- Proposition d'intervention initiale consolidée et calendrier associé

Rapport d'avancement :

- Rappel succinct (liste à points, pas de texte) des activités entreprises
- Revue de la littérature (synthèse inférieure à 3000 mots, liste biblio)

² Les contenus des livrables pourront être ajustés en fonction de la proposition d'intervention du prestataire retenu.

- Diagnostic initial Eau (schéma PER/DPSIR, cartes, photo... en conservant le texte au plus concis et en privilégiant les éléments quantitatifs ou semi-quantitatifs)
- Proposition d'indicateurs, protocoles et procédures pour le suivi participatif
- Proposition d'intervention mise à jour pour la suite des activités et calendrier associé

Rapport final :

- Rappel succinct (liste à points, pas de texte) des activités entreprises
- Consolidation du Diagnostic initial avec d'éventuels nouveaux éléments
- Présentation des modalités (indicateurs, protocoles et procédures...) du suivi participatif
- Etat initial : résultats, discussions, conclusions et perspectives.
- Leviers d'action pour :
 - assurer une gestion adaptive localement
 - répliquer l'initiative à l'échelle des enjeux et des besoins
- Tous éléments méthodologiques nécessaires à la mise en œuvre ultérieure et en routine du suivi participatif : documents méthodologiques, protocoles, procédures, fiches de données, formulaire de saisie, base de données d'état initial 2024...
- Liste des produits de communication
- Fichier de suivi des indicateurs PEBACC+ renseigné (cf Annexe 2)

Tous les fichiers associés, les supports de présentations, les comptes rendus font partie des livrables.

Le contenu détaillé des livrables pourra être ajusté et précisé par le Coordinateur PEBACC+ au cours de la mission, en s'attachant à produire des rapports les plus concis possibles.

Chaque mission de terrain fera l'objet d'un rapport de mission succinct (1000 mots max + photos et fiches de participation signées). Ces rapports de mission seront annexés aux rapports d'avancement et final.

Avancement et suivi de la prestation

Equipe de suivi mobilisée (Comité de suivi) :

- PROE : Coordinateur PEBACC+ en NC+W&F
- PN : Chef de District forestier Est, Technicien forestier Sud minier.
- DAVAR : Personne référente à préciser d'ici le lancement de l'étude
- Commune de Kouaoua : Personne référente à préciser d'ici le lancement de l'étude
- ANCB : Personne référente à préciser d'ici le lancement de l'étude

Modalités de suivi :

- Le prestataire identifiera à la signature de la convention un référent technique et un référent administratif et financier pour le suivi de cette prestation ;
- Sur invitation du coordinateur PEBACC+, une rencontre de lancement et de cadrage initial aura lieu en présence de l'équipe de suivi mobilisée.
- Considérant le caractère relativement innovant et délicat des suivis participatifs et de la valorisation des connaissances écologiques traditionnelles dans les dispositifs de suivi-évaluation-coapprentissage pour une gestion adaptative, une attention particulière sera donnée à l'implication des acteurs locaux et des services compétents pour traiter les limites et contraintes de cette approche de manière adaptée, constructive et productive et valider les prochaines étapes. Les soumissionnaires présenteront clairement comment ils comptent mobiliser les acteurs en présence dans leur proposition initiale.
- Le prestataire est invité à garder un contact étroit et régulier avec le Coordinateur PEBACC+ selon ses besoins et perspectives, notamment pour alerter précocement sur toute opportunité ou difficulté notoire.

Communication :

- Le prestataire est encouragé à diffuser des informations simples relatives à son engagement sur

le projet PEBACC+ et de l'avancement de ses activités via ses médias habituels, notamment de courtes vidéos avec interview des bénéficiaires.

- Toute communication du prestataire relative aux activités réalisées dans le cadre de PEBACC+ s'alignera sur la charte de communication de PEBACC+ et de l'Initiative Kiwa (Annexe 4) ;
- Les projets de communications seront soumis pour avis au coordinateur PEBACC+ en Nouvelle-Calédonie 24h avant diffusion ; sans réponse de sa part dans ce délai, son avis sera réputé favorable et le prestataire pourra diffuser les éléments soumis.

Considérations spécifiques relatives à la situation d'insécurité et d'incertitudes liées en date de juillet 2024 :

Considérant la situation d'insécurité localisée et d'incertitudes en date de Juillet 2024, le prestataire accordera une attention particulière à 1° la faisabilité des activités décrites dans des conditions de sécurité satisfaisantes et à 2° alerter le coordinateur PEBACC+ sur 2.1 d'éventuels délais à anticiper, voire 2.2 besoins d'ajustement des activités prévues. Le coordinateur PEBACC+ informera le Secrétariat Kiwa et l'AFD de ces délais et besoins d'ajustements, ces derniers devant faire l'objet d'une approbation par l'AFD. Le Secrétariat Kiwa a transmis des lignes directrices détaillées dans ce sens ; cf Annexe 3.

Données d'entrées :

- Note de concept Activités de démonstration PEBACC+ en province Nord (Annexe 1)
- Présentation de l'initiative à un groupe pressenti pour accompagner l'étude en date du 17/7/24 + compte-rendu de la rencontre.
- Présentation d'une analyse du régime de feu à un groupe pressenti pour accompagner le volet « Amélioration de la maîtrise du feu » en date du 25/7/24 + compte-rendu de l'atelier.
- Diverses études et bilans intermédiaires de PROTEGE, dont une étude bibliographique visant à définir un dispositif de suivi de l'abondance et de l'impact des cerfs, une étude de faisabilité pour un suivi par drone thermique infrarouge et une étude d'état initial d'impact sur le sous-bois.
- Analyse préliminaire du régime de débits, en lien avec la pluviométrie locale (doc DAVAR en cours d'élaboration) visant à objectiver les perceptions locales
- Kmls de la zone d'intervention, zone anthropisée, parcellaire agricole...
- Peytavi, O., Bouard, S., Le Meur, P-Y., Lejars, C. (2023) Sociotechnical tinkering with freshwater supply: the co-creation of water knowledge in New Caledonia, *Journal of Political Ecology*, 3(1): 413-423, doi: <https://doi.org/10.2458/jpe.5289>
- Lejars C., Bouard S., Sabinot C., Nekirai C., (2019). Quand « l'eau, c'est le lien » : Suivre l'évolution des réseaux d'eau pour éclairer les pratiques et les transformations sociales dans les tribus kanak, *Développement durable et territoires*, Vol. 10, n°3, <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.15704>
- Lejars, C., Bouard S., Ferrand N., (2024), "Shared Water Policy in New Caledonia: Feedback on a mechanism for policy co-construction and co-planning. In Hassenforder E., Ferrand N., (Eds). Transformative participation for socio-ecological sustainability, Around the CoOPLAGE pathways, Versailles, Editions Quae, , Sciences Update & technologies, 230-240, <https://doi.org/10.35690/978-2-7592-3920-7>
- Coulange D., Bouard S., Drouin J., Amo K., 2021 Tini ri rawa : un jeu comme outil participatif en soutien au déploiement de politiques publiques ?, The conversation,
- <https://theconversation.com/a-mare-en-nouvelle-caledonie-un-jeu-de-roles-pour-preserver-les-ressources-en-eau-168142>
- 2024 Bouard, S., Peytavi O., Quand l'eau fait le lien, Représentations et usages de l'eau en Nouvelle-Calédonie [*When water makes the connexions, representations and uses of water in New Caledonia*], Conférence C'Nature, Auditorium de la province Sud, 5 mars 2024, <https://www.youtube.com/watch?v=5UwCQ1oG-hkM&list=PLizWFZKH2VN904Vzc8D0OgRKPo-nvrLm&index=1>
- Outil d'auto-évaluation SfN de l'UICN
- Explorateur cartographique | Géorep (georep.nc)

- Données et connaissances à dire d'experts (à mobiliser pendant le Comité de suivi et pendant les rencontres sur place).

Qualifications requises :

- Solutions fondées sur la Nature pour l'Adaptation au changement climatique, Adaptation fondée sur les écosystèmes ;
- Analyse et planification stratégique de la conservation de la nature en lien avec les ressources en eau, y compris en mobilisant les démarches participatives de diagnostic et de suivi participatifs, les outils SIG, les bases de données relationnelles et systèmes d'informations inter-institutionnels;
- Suivi-Evaluation-Coapprentissage et Systèmes d'informations ; Développement de méthodes, indicateurs, protocoles et procédures de suivi participatifs
- Mobilisation des acteurs institutionnels en compétences ;
- Planification et conduite de mission sur le terrain ;
- Démarches participatives (concertation et relevés environnementaux) en milieu kanak et avec les agents des institutions, directions et services ;
- Rapportage technique ;
- Expérience et capacité à travailler de manière inclusive avec des populations locales et leurs organisations de la société civile ;
- Expérience démontrée en renforcement des capacités des acteurs locaux ;
- Communication digitale constructive et inspirante vers un large public ;

Equipement et matériel ; frais de mission :

Le prestataire fournira tout le matériel et équipement nécessaire à la réalisation de sa mission.

La participation des membres du Comité de suivi aux rencontres en tribu et aux missions de terrain sera encouragée.

Le prestataire fera son affaire de tous ses frais de mission (dont la rémunération des référents) et frais de diffusion des supports de vulgarisation et de formation.



PROE

Annexe 1. Note de concept « Sécurisation des ressources eau à Kouaoua »
de l'environnement

PEBACC+

“Pacific Ecosystem-Based Adaptation to Climate Change Plus”



Remarque préliminaire

Le contenu de cette note de concept, commentaires et réponses inclus, date du 9 Mai 2024. Il a été précisé et rediscuté entre Pebacc+ et le Secrétariat Kiwa le 2 juillet 2024, à la lueur des événements survenus en Nouvelle-Calédonie depuis le 13 Mai 2024. L'activité de régulation des cerfs est potentiellement remise en question. Le cas échéant, des activités alternatives sont envisagées relatives à l'aménagement des territoires de chasse par les SfN et la mise en place de pare-feux végétalisés, en partenariat avec la FFCNC (fédération des chasseurs).

Le PROE et les partenaires de Pebacc+ s'engagent à tenir informés l'AFD et le secrétariat Kiwa (i) d'une part du déroulement du processus de concertation autour des solutions concrètes pour améliorer la maîtrise du feu, et (ii) d'autre part de toute évolution de contexte ou changement significatif dans les actions envisagées, qui nécessitera une approbation avant mise en oeuvre.

1. Coordonnées du demandeur

Quelle entité assure le portage institutionnel ?		
Organisation	Nom légal complet (et acronyme) :	Province Nord
	Type d'organisation : (association locale, ONG internationale, université, service du gouvernement, municipalité etc.)	La province est l'autorité compétente en matière environnementale, notamment les Solutions fondées sur la Nature pour l'adaptation au changement climatique.
Personne de contact	Nom :	Martin Brinkert & Alex Dahi
	Poste :	Chef du District Forestier Est, Service Milieux et Ressources Terrestres Chargé du Plan Climat Energie de la Province Nord, Service du Développement Durable
	Adresse courriel :	m.brinkert@province-nord.nc



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

	a.dahi@proince-nord.nc
Téléphone :	M Brinkert : 47 72 65 ; 79 25 62 A Dahi : 42 6711

La province Nord s'est impliquée significativement dans l'orientation et le lancement de PEBACC+ jusqu'à finaliser cette Note de concept : suite à une introduction formelle d'AbondaNCe (F Tron) par le PROE (N Rocle) le 26 juillet (déclinant par la même occasion la proposition d'intervention pour PEBAC+ telle que reformulée par la DDEE depuis l'étude de faisabilité/NEP), François Tron s'est rapproché de la DDEE. Sur la base des éléments fournis par la Province Nord (Alex Dahi, Martin Brinkert, Louka Washetine) lors d'une 1^o rencontre technique le 17 août 2023, un 1^o jet de note de concept et de cadre logique (avec ventilation provisoire du budget disponible et de matrice des responsabilités) a été développé et soumis par François Tron à l'avis de la province Nord ; ces éléments sont restés sans réponse jusqu'à fin novembre 2023, avec un positionnement à distance de la province Nord pour le Comité de Pilotage de lancement de PEBACC+ le 12 octobre 2023, faisant suite à une rencontre informelle entre la délégation du PROE et le Directeur du Développement Economique et de l'Environnement le 11 octobre 2023. La province Nord, appuyée par la Mairie de Kouaoua, a initié la consultation des populations locales fin novembre 2023 ; en présence du coordinateur PEBACC+, 4 autres rencontres de concertation et ateliers participatifs ont conduit à consolider la Note de Concept, qui a été visée par le Chef de Services des Milieux et Ressources Terrestres, le Chef d'Antenne DDEE Sud Minier et le Directeur DDEE.

La province Nord poursuivra son implication selon l'Annexe 1.4, qui détaille la répartition des responsabilités avec le Coordinateur PEBACC+ et les autres organisations intervenant sur le projet.

Projets passés/en cours/émergents gérés par la province Nord, pertinents pour PEBACC+ :

Titre du projet	Objectifs et activités pertinents p/r PEBACC+	Période	Budget (Bailleurs)	Enseignements / Leçons tirées de ces projets qui pourraient bénéficier aux Démonstrateurs PEBACC+ en PN.	Opportunités d'amplification (cf Notes de concept qui découleront de l'ESRAM).
Suivi de l'état de santé des rivières et de l'AEP	Construction d'un outil de suivi simple qui pourrait être mis en œuvre sur le terrain par des techniciens ou gardes nature, via des mesures simples et des observations qualitatives	2010		-adaptation de l'outil réactualisé par le SAGE ?	-perspectives d'ateliers de travail à la suite des travaux CNRT
Plan de gestion de la RNS (réserve de nature sauvage) Thônié (Mt Panié)	Protection des forêts p/r Cerfs et Feu (notamment)	2010-2019	Qqs centaines de millions CFP (PN, Rain Forest Trust, Nia Tero, BEST, CI...)	Résultats du Suivi Feu non valorisés Réduction des surfaces brûlées en lien avec la création d'activités locales, notamment l'incitation des chasseurs à la régulation des cerfs (sensation non vérifiée) Nécessité de pérenniser l'action / régulation cerf par des moyens qui survivent aux péripéties organisationnelles et enjeux fonciers/coutumiers/politiques/financiers locaux Bénéfices de la régulation héliportée nécessite un engagement de moyen/long terme.	Régulation des cerfs/Incitation des chasseurs pour réduire l'impact Cerfs+Feu et protéger/restaurer les forêts et les ressources en eau à large échelle
ICONE Initiatives pour le Contrôle des Ongulés en province Nord en faveur de l'Environnement	1.Réaliser des tests de régulation des cerfs et cochons envahissants avec la population locale	2011-2013	102 Mo F CFP (77Mo PN + RH partenaires)	•Concertation locale autour des techniques à tester Mise en œuvre opérationnelle •Elaboration d'indicateurs	-logique d'intervention -vision long terme -plusieurs scénarios selon les



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

	sur des sites à enjeux multiples •2.Apporter des éléments de cadrage pour une stratégie provinciale			(coûts/hectare ; efficacité...) •Evaluation économique des dégâts •Identification des zones prioritaires	caractéristiques terrain et objectifs
Dispositif mâchoires primées	Réduire les dégâts de cerfs	2008-2019	Qqs centaines de millions CFP (APICAN)	Prélèvement des mâchoires pas dans les zones prioritaires	
PROTEGE/Cerfs	Réduire les dégâts de cerfs sur 3 zones prioritaires de 10.000 hectares chacune	2019-2024	400 Mo CFP (UE/PROE + Agence rurale ; mise en œuvre ANCB)	Chasseurs de Kouaoua très performants 6Mo pour 200 ha en 7 mois 2 cerfs/hectares	Besoin de pérenniser le mécanisme de financement et de le faire monter en puissance
"Programme" de restauration des BV AEP	Restauration forestière et protection de 10 bassins versants AEP en PN	2008 > 2021	7 Mo FCP / an en moyenne (PN essentiellement + 120j.h/an staff PN)	>Diagnostic initiaux >techniques de reforestation >règles d'usages à convenir par les autorités coutumières sur l'emprise des BV à protéger > Bilan CI 2021 : Améliorer la qualité des plants de pépinières en tribu + Renforcer la maîtrise du feu > Pas d'indicateur Eau...	Stratégie de reforestation PN en cours d'élaboration. 26 532 hectares de BV AEP sont dégradés en PN (soit 36% des surfaces totales de BV AEP en PN). Une proportion probablement significative des savanes (sur substrat non ultramaphique) est probablement (très) fortement impactée par les cerfs et une proportion relativement importante de ces savanes et maquis est également +/- régulièrement impactée par les feux.
PA MULIP DIELI MWO - Projet OFB/PN sur Touho	Reconquérir la biodiversité dans les savanes	Janv 2020 – sept 2022	74 Mo F CFP (OFB+PN)	>cartographie et planification participative. Avec la contrainte d'avancer au rythme des décisions des conseils des	>technique de plantation par îlots forestiers >brulage dirigé pour



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

				chefs de clans. >boite à outils « reconquête de biodiversité »	protection des parcelles à enjeux
PROTEGE / Agroforesterie	PROTEGE / Fermes pilotes Johanney Taramoin AGIR Soutien PN à Arbofruits	2019-2024	Qqs dizaines de Mo CFP en PN ? (UE/CPS)	Engouement culturel pour l'agroforesterie, y compris une piste de solution pour faire évoluer les pratiques de feu	Mise à jour du CODEV Agriculture
INCENDIES : orientations province Nord	Campagne de communication/sensibilisation	Depuis 1970			Adaptation des messages
	Thèse Marie TOUSSAINT : L'épreuve du feu : politiques de la nature, savoirs, feux de brousse et décolonisation en Nouvelle-Calédonie	2011-2017		Importance de la considération des usages et pratiques du feu	
	Lancement du cadre technique d'une doctrine PN « incendie » qui vise à déterminer dans quels cas la collectivité engage des poursuites judiciaires	2019	RH PN	-identification des enjeux principaux -élaboration d'un outil SIG test -identification d'éléments règlementaires ou juridiques à définir ou faire évoluer	
	Contribution au groupe de travail sur les pares-feux végétalisés (pilotage : CI)	2021-au-jour d'hui	RH PN	-cadrage technico-économique -partages d'expériences ; notamment mise en place de 300ml de bande de bourao à Touho	-développement « pays » de la méthode (portage CI) via collaboration avec l'INRAE, l'IRD et l'Univ de Lincoln (NZ)



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

	Partenariat avec la DSCGR sur l'utilisation du brûlage dirigé	2021	RH PN	mise en œuvre participative de : -feux précoces contrôlés pour nettoyer une parcelle de niaoulis -bandes coupe-feu pour protéger des boisements	
	Projet TOU-EAU (protection et restauration des 6 BV AEP de la commune de TUO CEMUHI (TOUHO))	2024-2026	30 Mo FCP (PN + Fonds vert ETAT)	Mise en œuvre de solutions combinées pour la protection des captages, notamment contre le risque incendie (règles, panneautage, coupes feux)	-contribution aux référentiels de coûts et d'efficacité technique
	Projet « Amélioration de la maîtrise des incendies en PN » Contenu : >étude cartographique ; création d'un indice « risque d'incendie » ; élaboration d'un outil SIG d'aide à la décision >groupe de concertation pour proposer des recommandations ; évolution de la réglementation provinciale et de la politique provinciale, activation d'une doctrine judiciaire >animation sur sites pilotes démonstratifs pour la mise en œuvre de mesures de gestion des incendies et de restauration >élaboration d'une nouvelle stratégie PN de communication	2024>2027	172 Mo CFP (PN / 0,6 ETP en poste + contrat de plan Etat/PN pour investissements + Fonds vert pour Fonctionnement)	-site PEBACC+ comme site pilote « incendie », avec potentialité d'y affecter une RH dédiée à l'animation sur place (à confirmer) -Implication d'acteurs de Kouaoua pour le groupe de concertation ?	-alimenter le projet de doctrine incendie -alimenter le projet de stratégie PN (gestion des incendies, communication...)



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

	>équipement/aménagement de moyens de lutte sur sites à enjeux ; création et équipement d'une unité de sensibilisation et d'intervention provinciale				
Outil d'aide à la décision « Diagnostic bassin versant »	Outil SIG développé par le SAGE-PN sous forme de modules paramétrables/pondérables permettant de croiser pressions et enjeux afin de prioriser des actions à l'échelle provinciale	5 Mo CFP	2023-2024	Utilisation de l'outil pour diagnostic des bassins versants de la zone / confrontation avec perceptions locales	Identification des bassins prioritaires / changement d'échelle pour réplique de PEBACC+



PROE

2. Description du projet

Ministère de l'Environnement
et du Développement Durable
de la République du Congo

Titre du projet :	
Pays/territoire de mise en œuvre :	Province Nord
Site du projet (le cas échéant) :	Bassin versant captage AEP Konoyes-Shaoué et vallée impliquant 3 tribus (Tribus de Méchin, de Ouérou-Pime et de Konoyes Shaoue)
Date prévue de début du projet :	Début de la réflexion interne aux services provinciaux : octobre 2023 1 ^o rencontre en tribu : 30 novembre 2023, avec une période de concertation initiale qui pourra s'étaler sur le 2 ^o et le 3 ^o trimestre 2024. Cf Annexe 1.2 pour certains éléments détaillés relatifs au processus de concertation envisagé. NB : Ce processus se doit d'être flexible, pour s'adapter au rythme des avancées et des contraintes de terrain.
Durée du projet (mois) :	Max 17 mois ; les activités concrètes de terrain se termineront le 31 août 2025.
Aire géographique : Pays, territoire, région, sous-région, bassin, aires protégées, corridor, etc. Si possible, donnez une taille estimée en hectares.	Vallée de la rivière Kouaoua avec les tribus de Konoyes-Shaoué, Ouérou-Pimé et Méchin. Une partie de la vallée est une Zone prioritaire pour la régulation des cerfs et cochons envahissants et une Zone Clé de Biodiversité. Le BV AEP de « La Vallée » est prioritaire à l'échelle communale et Pays. Superficie de la zone : 11 000 ha
Bénéficiaires : <i>Estimez la population totale des bénéficiaires cibles et une ventilation approximative par :</i> - nombre de ménages, - nombre de femmes et d'hommes - nombre de jeunes - tout autre bénéficiaire cible	Recensement 2019 ISEE : <ul style="list-style-type: none">• Konoyes-Shaoué : 59• Ouérou-Pimet : 61• Méchin : 119 Soit un total de 239 personnes. Les bénéficiaires indirects, en lien avec la dynamique multi-acteurs et les enseignements méthodologiques p/r l'Amélioration de la maîtrise des feux, l'Agroforesterie et Hydrologie régénérative et la Régulation des cerfs comprennent 1 ^o l'ensemble de la population de la vallée (250 habitants), 2 ^o les habitants du Suf Minier (9000 habitants), 3 ^o les producteurs agricoles vivriers et familiaux du Pays (3000 foyers) et 4 ^o l'ensemble de la population de province Nord (40.000 habitants), voire du Pays (270.000 habitants). Les informations détaillées ne sont pas disponibles à ce stade, mais sont demandées dans le cadre des ateliers participatifs/rencontres de concertation préalables au CLPE.



PROE

Programme régional océanien

Pertinence pour les composantes des projets locaux de l'Initiative Kiwa

- Comment le projet contribuera-t-il à l'adaptation au changement climatique et à la réduction de la vulnérabilité des bénéficiaires finaux du projet ?

La province Nord a orienté PEBACC+ sur la préservation des ressources en eau (eau potable, eau des sols agricoles, eau des rivières...) en lien avec le Plan Climat Energie de la province Nord (cf p11, § «Enoncé du problème»). Pour atteindre cet objectif, les actions s'orientent sur :

- La régulation des cerfs et cochons envahissants,
- L'amélioration de la maîtrise des feux,
- La promotion de pratiques culturelles résilientes : agroforesterie et hydrologie régénérative

Une régulation des cerfs et cochons envahissants et une amélioration de la maîtrise des feux efficace permettra de réduire l'érosion des sols et les apports de matières fécales dans les cours d'eau et de restaurer les sols et le sous-bois, favorable à l'infiltration de l'eau dans les sols et la recharge des nappes phréatiques, contribuant ainsi à sécuriser l'alimentation en eau potable, en quantité et en qualité et de restaurer progressivement l'état de santé des rivières.

Des pratiques culturelles résilientes seront promues dans le cadre de formations et de parcelles de démonstration d'agroforesterie et d'hydrologie régénérative, en incitant la population à participer à l'aménagement de ces parcelles de démonstration chez des référents ; tous les participants aux chantiers participatifs de mise en place des parcelles démonstratives d'agroforesterie et d'hydrologie régénérative recevront l'équipement de base nécessaire (grelinette...) ; cela permettra de contribuer à la souveraineté alimentaire et à pérenniser l'activité agricole à l'échelle de la vallée.

Considérant les fortes inter-relations entre ces 3 types d'intervention, l'orientation de PEBACC+ sur la « sécurisation des ressources en eau » revêt une dimension fortement intégrée ; L'impact de ces SfN pour l'adaptation au changement climatique seront effectives dans la mesure où leur financement sera sécurisé sur un pas de temps et une échelle adaptés (cf durée nécessaire pour opérer le changement de comportement à une échelle collective + régulation permanente d'espèces envahissantes à forte capacité de dispersion).

- Comment votre projet de Solutions fondées sur la Nature permettra-t-il de réaliser un gain net pour la biodiversité, l'intégrité des écosystèmes ou d'améliorer l'intégrité et la connectivité des écosystèmes ?

Une régulation des cerfs et amélioration de la maîtrise des feux efficaces permettront de réduire la prévalence de ces deux facteurs de pression sur les milieux (abondance relative des cerfs et cochons, surfaces brûlées et nombre de départs de feux...).

A moyen/long terme, ces activités favoriseront la régénération du sous-bois et des savanes (indice de biodiversité du sous-bois, couvert forestier des savanes, indice de fragmentation forestière...) et la stabilisation du régime hydrologique et de la qualité de l'eau (quelques pistes d'indicateurs ont été préliminairement identifiées sur la base de l'évolution de la situation de terrain selon le chef fontainier de la commune de Kouaoua : hauteur d'eau au captage, quantité d'algues dans le trou d'eau au captage, couleur de l'eau, odeur de l'eau, temps de nettoyage du réservoir...) ; des indicateurs liés aux trous d'eau dans les rivières (et cochons + crevettes) seraient également pertinents à considérer.

- Comment votre projet abordera-t-il d'autres défis sociétaux en dehors du changement climatique, par exemple la santé, la pauvreté, l'eau, la sécurité alimentaire ?

La réduction de la population des cerfs et cochons envahissants et la formation des chasseurs à l'hygiène de la dépouille des animaux abattus pourrait réduire le risque de



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

Leptospirose

Les actions de régulation des ongulés envahissants amènent inévitablement des regroupements, partages et du lien social entre les protagonistes, de même que le partage de visions communes sur les questions relatives à l'évolution des milieux et au réchauffement climatique.

L'amélioration de la qualité de l'eau pourrait avoir un impact sur la santé publique et sur l'économie des foyers (témoignages locaux d'achat d'eau en bouteille en saison sèche) mais aussi sur la cohésion sociale si la fête de la crevette peut être remise en place...

Les activités d'agroforesterie et d'hydrologie régénérative contribueront à sécuriser l'activité agricole et la souveraineté alimentaire locale.

Enfin, il est attendu que 20-70 % du budget du démonstrateur terrain de PEBACC+ soit reversé en rémunération et équipement des populations locales ; la différence dépend de la proposition de l'ANCB en matière de régulation des cerfs. Pour information, les autres dépenses comprennent la formation des populations locales en agroforesterie (16%), la mise en place d'un dispositif de suivi de l'eau par un consultant (6%) et les frais de déplacement du coordinateur PEBACC+ et une contribution à la communication du projet (4%).

3. Note de concept

Énoncé du problème :

Les ressources en eau -cible/enjeu principal- sont particulièrement menacées par la dégradation des sols et du couvert forestier par les ongulés envahissants (cerfs et cochons) et les incendies, qui ont des impacts directs dans les bassins versants AEP notamment sur les sols et la végétation en lisière, en sous-bois et en savanes. Cela impacte indirectement le régime hydro-sédimentaire des rivières, la disponibilité et qualité de l'eau potable et agricole, et raréfie par conséquent les ressources naturelles. Les nappes phréatiques sur substrat non ultramafiques sont particulièrement modestes donc vulnérables à la sécheresse, renforçant les risques multiples liés à ces menaces qui interviennent en synergie avec le changement climatique (sécheresses et précipitations extrêmes notamment).

La flore et les sols de Nouvelle-Calédonie, qui ont évolué en l'absence de ces herbivores, sont très vulnérables aux ongulés envahissants. Le régime des incendies, combinée à la pression herbivore, implique une dynamique de régénération forestière naturelle assez faible, favorisant les végétations pyrophytes (environ les 2/3 des surfaces de savanes ont brûlé au moins 1 fois depuis 20 ans).

Dans un contexte de changement climatique, les incendies peuvent devenir une menace forte sur les forêts. Les savanes, entretenues par les incendies (même rares) constituent une forte capacité de charge pour d'importantes populations de cerfs envahissants (mesurée à 2 cerfs/hectares sur Kouaoua par PROTEGE), qui exercent en retour un impact significatif sur les forêts notamment. La population locale estime que la dégradation des forêts a déjà eu un impact sur le climat au niveau local, notamment les fortes chaleurs et la raréfaction des précipitations. Fin 2023, le captage principal de « La Vallée » était au plus bas de ce que les fontainiers aient vu jusqu'à présent, craignant un assec total. La qualité de l'eau s'est tellement dégradée que plusieurs habitants ne la boivent plus et achètent de l'eau minérale à la place et la population ne veut plus payer la mairie pour le service rendu.

Les ongulés envahissants impactent aussi les cultures vivrières et commerciales également affectées par le changement climatique (dessaisonnement des cultures,



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

canicules, sécheresses... et pertes de rendement associés), avec des effets indirects sur les repères culturels.

Enfin, les rencontres de concertation en tribu révèlent une charge mentale importante parmi les riverains qui vilipendent les pays riches d'avoir détruit le climat stable et agréable dont les anciens ont bénéficié, tout en reconnaissant que les pratiques de feu actuelles ne soient pas adaptées, dans un contexte d'invasion par les cerfs et cochons et de mutations profondes de la société par ailleurs.

NB : Le choix de la zone d'intervention et du thème s'est fait en rapport à l'axe stratégique n°14 sur « l'intensification de la gestion des ressources et des espaces naturels », du Plan Climat Energie de la Province Nord. Cet axe comporte 4 actions, dont 3 s'identifient au projet PEBACC+ PROVINCE NORD :

- **Action 48 :** Renforcer les dispositifs de lutte contre les espèces invasives animales et végétales ;
- **Action 49 :** renforcer la lutte contre les feux de brousse et les opérations de restauration des sites dégradés ;
- **Action 50 :** accompagner les actions de lutte contre l'érosion terrestre et les phénomènes d'engravement et d'inondation des zones littorales du Sud Minier

D'autres axes et actions sont également d'intérêt :

- **Action 18 :** Améliorer la capacité des ressources naturelles et des productions agricoles à subvenir aux besoins alimentaires
- **Action 19 :** Réaliser une étude d'opportunité et d'évaluation de la réduction des émissions de GES par le développement de la filière sylvicole, des cultures sous couvert végétal (agroforesterie)
- **Actions 42-47 :** Optimiser la gestion de la ressource en eau (Axe stratégique n°13)

But du projet :

A long terme et selon un scénario de changement climatique modéré, d'efficacité à long terme des activités qui seront déployées par PEBACC+ et d'implication effective de la population avant que les connaissances traditionnelles ne se perdent, les populations de cerfs et cochons et les surfaces brûlées seront modestes, le sous-bois se régénérera, les forêts se redévelopperont dans les savanes, les ressources en eau et les cultures vivrières seront sécurisées.

La régénération naturelle des sous-bois et des forêts dans les savanes favorisera la stabilisation des sols par leurs systèmes racinaires et l'humus développé favorisera une bonne rétention des eaux de pluies et leur infiltration dans le sol. Les trous d'eau et les populations de crevettes et lochons se restaureront, permettant d'envisager à nouveau l'organisation des cérémonies associées.

Les populations seront plus résilientes aux effets du changement climatique en termes de canicules, de disponibilité en eau, de qualité de l'eau, d'alimentation vivrière et avec des activités et revenus innovants liées à la protection et restauration des écosystèmes.

Cette vision de long terme dépasse le temps et l'échelle de PEBACC+ et devra être soutenue par un mécanisme de financement à long terme.



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

Objectifs :

Expliquez les objectifs du projet : Objectif global (but du projet - impact à moyen ou à long terme auquel le projet contribuera) et objectifs spécifiques (changements résultant du projet)

Livrables / Résultats :

Quels sont les produits livrables ou les résultats chiffrés qui seront générés dans le cadre de la réalisation de cet objectif ?

Activités :

Quelles activités seront mises en œuvre pour atteindre cet objectif et produire les résultats escomptés ?

OG : Renforcer la résilience des écosystèmes, économie et populations

OS1 : Renforcer la régulation des ongulés envahissants

Résultats attendus :

- Renforcement des capacités locales (10 chasseurs locaux formés, dont >10% de femmes et >50% de jeunes <40ans) pour la régulation au sol,
- Réduction de l'abondance des ongulés envahissants > 70% sur > 5.000 hectares,
- Consolidation du dispositif de suivi-évaluation, notamment p/r eau.

Livrables :

- Dispositif de suivi consolidé et opérationnel, avec un état des lieux initial courant 2024,
- Rapports de lancement, méthodologique, d'avancement et final

Concertation entre les populations locales et l'ANCB sur les activités additionnelles que PEBACC+ pourra financer.

Mise en place d'une convention avec l'ANCB sur 2024-août 2025, à hauteur max de 12M CFP.

Renforcer de manière additionnelle les efforts de régulation des ongulés envahissants initiés par l'ANCB en mai 2023 dans le cadre de PROTEGE. Les orientations suivantes seront discutées avec l'ANCB :

- davantage de contrats de chasseurs (ex :5 contrats additionnels pour 2x4j/mois pendant 1 an),
- attention particulière (mais non restrictive) de la régulation sur le bassin versant AEP,



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

		<ul style="list-style-type: none">- campagne d'abat-tage aérien (ex 20h de tir),- étude de faisabilité pour la clôture des 15 km de ligne de crête du bassin versant <p><i>Le dispositif de suivi-évaluation sera complété par :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- l'élaboration d'indicateurs « EAU ». Des pistes d'indicateurs / Eau ont été préliminairement identifiées sur la base de l'évolution de la situation de terrain selon le chef fontainier, à consolider en Q1/Q2 2024) : hauteur d'eau au captage, quantité d'algues dans le trou d'eau au captage, couleur de l'eau, odeur de l'eau, temps de nettoyage du réservoir... + état des trous d'eau et populations de crevettes/lochons ?
<p>OS2 : Améliorer la maîtrise des feux</p>	<p>Résultats attendus :</p> <p><i>Cartographie des surfaces brûlées la plus exhaustive possible</i></p> <p><i>Mise en discussion adaptée des usages du feu et des voies stratégiques (dont les SfN) pour améliorer la maîtrise du feu et réduire les surfaces brûlées à M/LT</i></p>	<p><i>Cartographier les surfaces brûlées depuis 2000 et rédiger un rapport d'analyse du régime de feu proposant des indicateurs de suivi et posant les bases méthodologiques de réplication de l'approche</i></p> <p><i>Conduire un processus de concertation avec les trois tribus pour identifier des voies stratégiques</i></p>



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

	<p><i>Mise en œuvre de SfN pour l'amélioration de la maîtrise des feux</i></p> <p>Livrables :</p> <p><i>Rapport d'analyse du régime de feu,</i></p> <p><i>Compte-rendus de rencontres de concertation (voire formalisation du CLPE), notamment en matière de théorie du changement et de programmation</i></p> <p><i>Rapport de mise en œuvre des solutions fondées sur la nature pour l'amélioration de la maîtrise des feux</i></p>	<p><i>(dont les SfN) pour améliorer la maîtrise du feu et réduire les surfaces brûlées à M/LT, incluant des entretiens bilatéraux et des ateliers de partage, aboutissant in fine dans l'identification de SfN précises.</i></p> <p><i>Mise en œuvre des solutions fondées sur la nature pour l'amélioration de la maîtrise des feux (pare-feux végétalisés à base de pyro-retardants ? opérations mécaniques et /ou brûlages dirigés pour d'aménagement des zones de chasse ?...)</i></p>
<p>OS3 : Promouvoir l'agroforesterie et l'hydrologie régénérative</p>	<p>Résultats attendus :</p> <p><i>3-10 parcelles de démonstration d'Agroforesterie et d'Hydrologie régénérative mises en place dans chaque tribu.</i></p> <p><i>au moins 5 personnes formées à l'Agroforesterie et d'Hydrologie régénérative dans chaque tribu.</i></p> <p><i>Intégration de 3 parcelles au moins au Dispositif Pays de suivi-évaluation des bénéfices biodiversité/climat/agriculture de l'AF/HR</i></p> <p>Livrables :</p> <p><i>Rapport de lancement, intermédiaire et final des activités de promotion de l'agroforesterie et d'hydrologie régénérative, y compris des</i></p>	<p><i>Identification de volontaires pour accueillir des sessions de démonstration et de formation à l'AF/HR</i></p> <p><i>Mise en place d'une convention entre le PROE et AGIR en partenariat avec PUHR (Association Pour Une Hydrologie Régénérative) / PermaLab</i></p> <p><i>Mise en œuvre d'une dizaine de sessions de démonstration et/ou de formation sur l'AF/HR</i></p>



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement

éléments de suivi et d'évaluation de l'accroissement des capacités des bénéficiaires.

Partenaires :

L'ANCB pourrait être en charge du volet de Régulation Ongulés envahissants et de consolidation des indicateurs associés

G Vama & M Sansonni, AGIR NC, interviendront en partenariat avec PermaLab sur le volet Agroforesterie et Hydrologie régénérative.

Les populations locales seront impliquées dans les activités de terrain par les partenaires identifiés qui seront conventionnés par le PROE directement.

20-70% du budget disponible reviendra aux populations en rémunérations et équipement, en fonction des orientations spécifiques des modalités de régulation des cerfs et cochons envahissants (tir en hélico versus régulation au sol).

Parties prenantes :

Listez les principales parties prenantes de votre projet.

- *La Province Nord (Services MRT & Agriculture & Développement Durable + Antenne Sud Minier + SAGE)*
- *L'Agence Néo-Calédonienne de la Biodiversité (ANCB)*
- *La Mairie de Kouaoua, notamment le Service de l'Eau*
- *Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (DAVAR, DSCGR)*
- *Conservation International*
- *Les populations des tribus de Konoyes-Shaoue, de Ouerou-Pime et de Méchin, via les coutumiers, les femmes et les jeunes.*

Consultations des bénéficiaires

Comment la consultation des parties prenantes a-t-elle contribué à la conception du projet

Les thématiques et zone d'intervention ont été préalablement identifiées par la province Nord.

La consultation des communautés locales s'est faite sur introduction par la mairie de Kouaoua et de son service Animation et avec la participation de son service Eau. Une réunion d'information s'est tenue le 20/11/2023 à la maison commune de la tribu de Konoyes-Shaoue, en présence d'une vingtaine de personnes des 3 tribus, puis le 13 décembre en présence de 30 personnes et du Coordinateur du projet PEBACC+. Le 15/01/24, une programmation simplifiée, sur la base de cette Note de Concept a été diffusée par la Mairie de Kouaoua aux autorités coutumières en amont de la rencontre du 20 janvier qui visait à ajuster certains détails de manière inclusive et introduire le processus de Consentement LPE des autorités coutumières. Le conseil des clans de Ouérou Pimé a alors été rencontré le 21 mars et celui de Méchin le sera courant avril.



PROE

Programme régional océanien
de l'environnement



Quels sont les risques potentiels (y compris ceux liés au changement climatique) pour la mise en œuvre réussie du projet ? Comment ces risques seront-ils traités ?

Risque 1 : Le volet « régulation des ongulés envahissants » tarde à se mettre en place, en raison de la non disponibilité de l'ANCB (acteur le plus légitime) pour porter cette action en 2024 et l'absence de visibilité sur les financements Agence rurale (et autres financements institutionnels) et programmation ANCB associée pour 2025, sur lesquelles PEBACC+ pourrait apporter une additionnalité.»

Taux de probabilité :

- Faible
- Moyen
- Haut

Expliquez vos mesures d'atténuation :

L'articulation et l'additionnalité des mesures de régulations du projet PEBACC+ par rapport au projet PROTEGE est discutée (et formalisée si nécessaire) entre l'ANCB et la province Nord.

Risque 2 :

Le niveau de validation et d'engagement des autorités coutumières sur tous les axes du projet reste anecdotique à l'échelle des tribus, notamment lié à des structures coutumières fragiles et des acteurs non légitimes. Le Consentement LPE ne peut pas être obtenu pour des actions à caractère collectif (Régulation cerfs notamment) et les actions ne peuvent pas être mises en œuvre.

Taux de probabilité :

- Faible
- Moyen
- Haut

Expliquez vos mesures d'atténuation :

Des mesures particulières de communication et de démarchage seront entreprises par l'équipe projet, ciblant notamment tous les chefs de clans de la zone. Une attention particulière est portée à l'implication de tous les responsables coutumiers, et à la diffusion à une échelle tribale efficiente de l'avancement du projet.

Durabilité/Répliquabilité

Les effets du projet continueront-ils à se faire sentir après son achèvement ?

La méthodologie du projet peut-elle être reproduite dans le cadre de futurs travaux sur le site du projet ou ailleurs ?



PROE

Vue la dégradation très inquiétante des sous-bois des forêts et de la végétation en général, et particulièrement sur les reliefs de la chaîne montagneuse centrale de Nouvelle Calédonie, il est évident que 18 mois de régulation renforcée grâce à PE-BACC+ ne résoudra pas la surpopulation des ongulés envahissants, sans parler de la recolonisation de l'espace qui sera systématique.

De même faire évoluer les comportements, les pratiques et usages du feu nécessite un effort conséquent, à priori sur du moyen et plus raisonnablement long terme.

Répliquer ces activités à large échelle et sur un temps assez conséquent de trente ans nécessite des sources et mécanismes de financement conséquents qui seront explorées dans le cadre de l'analyse de résilience/processus ESRAM, tout en proposant le site démonstrateur comme support de mobilisation des décideurs (alerte sur la gravité de la situation et l'échelle des besoins, invitation pour visite de sites et rencontres lors d'évènements majeurs...).

A cette fin, la planification détaillée des activités du démonstrateur a commencé à identifier les moyens appropriés de mobilisation des décideurs coutumiers (District, Aire, Sénat), communaux, provinciaux et Pays (Agence rurale, Fonds pour l'Eau) et de la société civile (associations de chasseurs, d'agroforestiers, de femmes et de jeunes...), voire du secteur privé (compensation minière notamment).

En parallèle, les éléments de méthode (groupe de concertation incendie, parcelles agroforestières et techniques d'hydrologie régénérative, etc) ainsi que les résultats des actions 1/alimentent les stratégies provinciales en cours et 2/ renforcent les capacités des acteurs, contribuant à diffuser/élargir les actions réalisées durant le projet sur un moyen et long terme.

5. Questionnaire sur l'éligibilité et les sauvegardes environnementales et sociales

Les Sauvegardes environnementales et sociales constituent une procédure systématique qui garantit que les impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels sont évités ou minimisés autant que possible, et que les impacts positifs sont stimulés. Veuillez remplir le questionnaire ci-dessous.

Question	Réponse	Notes
Le projet consiste-t-il à acheter des terrains ?	Non	Les fonds Kiwa ne peuvent pas être utilisés pour acheter des terres
Les aspects ou objectifs relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes ont-ils été inclus dans chaque activité ?	Oui	Lors de nos demandes de rencontre auprès de la Commune et des autorités coutumières, nous précisons que nous souhaitons donner la parole à l'ensemble des types d'acteurs, notamment les femmes et les jeunes et autres groupes habituellement moins vocaux/écoutés, tout en reconnaissant que la décision revient aux autorités compétentes et/ou traditionnelle. De facto, les femmes sont effectivement présentes et s'expriment pendant les rencontres d'information et de concertation lors des ateliers participatifs, y compris en leur en dédiant certains. Cette inclusion s'avère pour le moment moins effective pour les jeunes et nous y portons une attention particulière.
Le projet est-il susceptible de produire des impacts néfastes sur l'environnement ? <i>(y compris la perte/dégradation des forêts, des récifs coralliens, des mangroves, des herbiers marins ou d'autres habitats naturels)</i>	Non	Dans l'affirmative, fournir des détails et expliquer comment ces impacts seront atténués.
Le projet est-il susceptible d'avoir un impact négatif sur les biens culturels physiques ? <i>(y compris ceux qui sont importants pour les communautés locales et/ou qui ont des valeurs archéologiques, paléontologiques, historiques, religieuses ou naturelles uniques)</i>	Non	Les fonds Kiwa ne peuvent pas être utilisés pour financer un projet susceptible d'avoir un impact négatif sur les biens culturels physiques.
Le projet consiste-t-il à réinstaller physiquement les gens ?	Non	Les fonds Kiwa ne peuvent pas être utilisés pour réinstaller physiquement des gens.
Le projet introduira-t-il ou renforcera-t-il les restrictions à l'accès	Non	Dans l'affirmative, fournir des détails et expliquer comment les impacts négatifs sur les communautés touchées seront



PROE

Programme régional de l'économie de l'environnement

aux ressources naturelles et/ou aux revenus associés ? <i>(par exemple, en établissant une aire protégée)</i>		atténués.
Le projet se déroulera-t-il sur des terres ou des territoires traditionnellement détenus, occupés ou utilisés par des autochtones ?	Oui	Toutes les actions sont concertées avec la population locale et ne devraient donc en théorie pas comporter d'impacts négatifs. La « programmation » demandée autour de notre plan d'action fera l'objet de la formalisation de consentement libre, préalable et éclairé.
Le projet comprendra-t-il l'utilisation d'herbicides, de pesticides, d'insecticides ou de tout autre poison pour l'élimination des espèces envahissantes ?	Non	Dans l'affirmative, fournir des détails, y compris le nom de l'herbicide, du pesticide, de l'insecticide ou du poison.



PROE

Programme Régional
de l'environnement

6. Auto-évaluation de votre proposition de projet

Veillez réaliser une auto-évaluation de votre projet selon les critères standard des Notes de concept Kiwa :

Critères	Détails	Note / 10
1. Pertinence	Alignement sur les priorités d'investissement du volet Projets locaux de l'Initiative Kiwa, y compris la contribution à l'adaptation au changement climatique	7
	Tenir compte du contexte national/régional et des « besoins »	9
2. Faisabilité	Tenir compte de la complexité et de la portée des travaux proposés	6
	Tenir compte de la capacité de gestion et de la capacité technique du demandeur	7
	Envisager des synergies avec d'autres projets/initiatives	8
3. Qualité technique	Considérer si les objectifs proposés sont réalisables et contribuent au but proposé.	8
	Considérer si les activités proposées contribuent à l'atteinte des objectifs proposés	9
	Considérer si les activités proposées produisent des résultats et des impacts escomptés.	7
4. Rentabilité	Considérer si le budget proposé est approprié compte tenu du coût probable des travaux proposés.	9
	Considérer la capacité du demandeur en matière de gestion financière	10

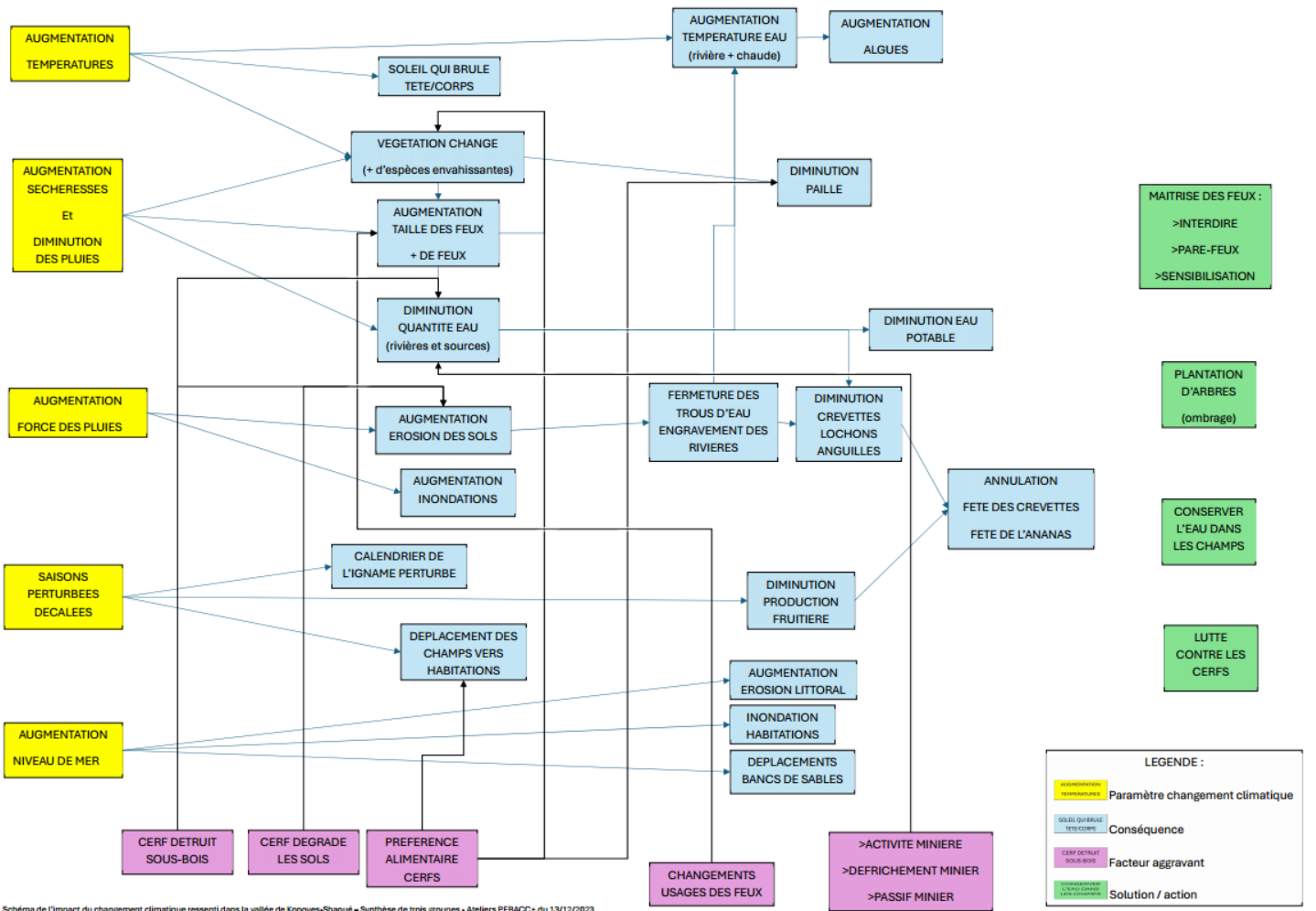


Schéma de l'impact du changement climatique ressenti dans la vallée de Konoyes-Shaoué - Synthèse de trois groupes - Ateliers PEBACC - du 13/12/2023



PROE

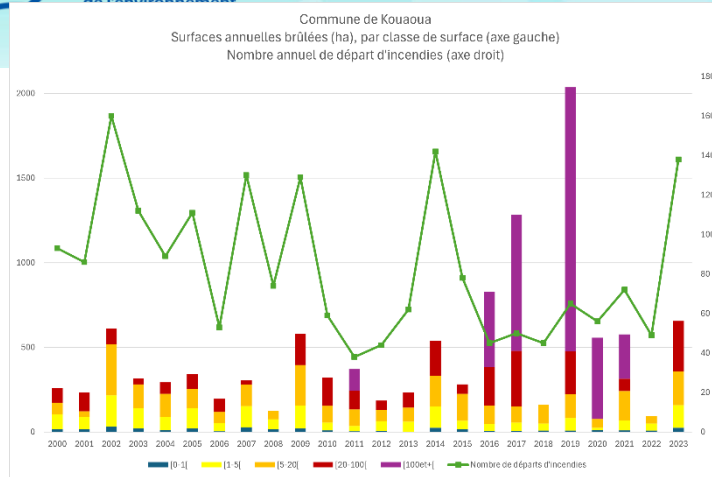
Annexe 1.2 Programmation soumise au CLPE

Objectifs	Actions	2024				2025			
1 : Renforcer la régulation des ongulés envahissants	Renforcer la régulation au sol avec les chasseurs (programmation ANCB-PROTEGE et Agence RURALE)	X	X	X	?	?	?	?	?
	Etude de faisabilité pour la clôture des 15 km de ligne de crête du bassin versant (DAVAR/Commune)		?	?					
	Campagne de tir en hélicoptère ?								
	Mise en place d'un suivi sur l'eau (hauteur, algues, odeur, temps nettoyage, état trous d'eau – population de crevettes/lochons/anguilles)			X	X	X	X	X	
2 : Améliorer la maîtrise des feux	Cartographier les surfaces brûlées depuis 2000 et analyse du régime de feu (réalisation DDEE-PN)		Fév - mai						
	Concertation / solutions concrètes pour la maîtrise du feu + ateliers de partage d'expériences		<u>juin</u>						
	Mise en œuvre des solutions fondées sur la nature pour l'amélioration de la maîtrise des feux			X	X	X	X	X	
3 : Promouvoir l'agroforesterie et l'hydrologie régénérative	Mise en œuvre de parcelles de démonstration et de formation sur l'agroforesterie et l'hydrologie régénérative (avec prestataire) :			X			X		
	1à2 par tribu en 2024 ; puis 5 à 10 par tribu en 2025								
Visites démonstratives pour les décideurs						Oct		Oct	



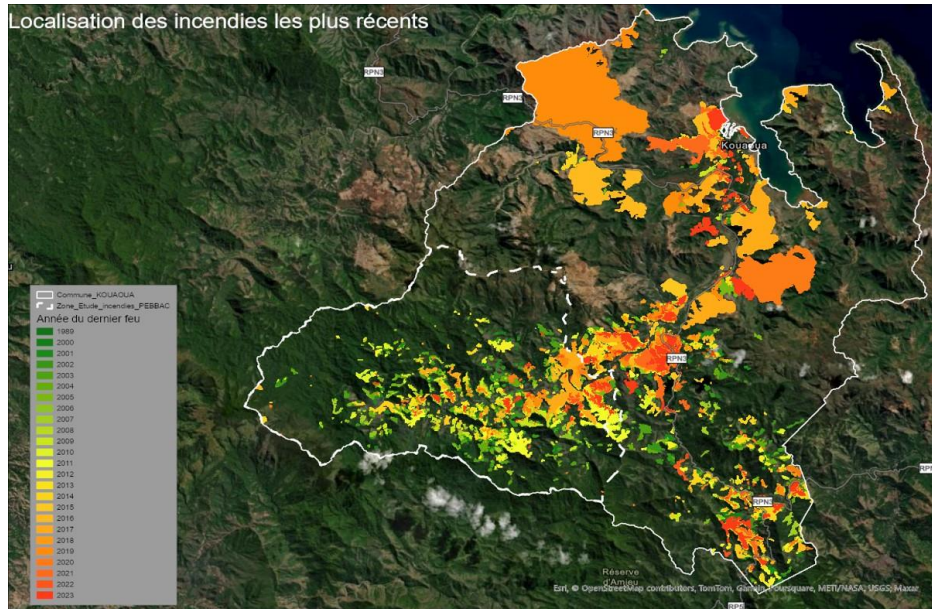
PROE

Annexe 13 : Cartographie des surfaces brûlées

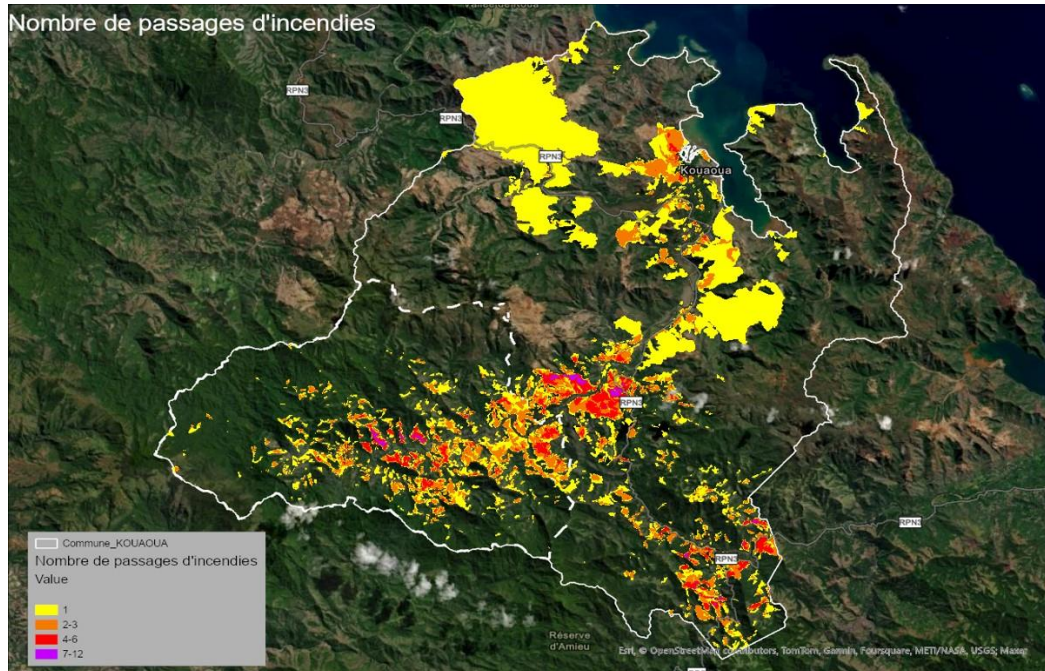


A

Localisation des incendies les plus récents



Nombre de passages d'incendies





PROE

Annexe 1.4 Rôles et responsabilités

Programme Régional
de l'Environnement

		Pilotage	co-lead	Acteurs/Partenaires
Conduite projet	groupe technique	FT	MB	DDEE
	Rapportage KIWA/PROE	FT		
	préparation des CdC/AO	FT		DDEE
OS1 : Renforcer la régulation des ongulés envahissants	Renforcement régulation terrestre (augmentation effort PROTEGE jusque sept 2024 puis continuité des opérations), en particulier zone AEP	ANCB	DDEE	Chasseurs; FFCNC
	Campagne d'abattage aérien	ANCB	FT	
	Etude de faisabilité pour la clôture des 15 km de ligne de crête du bassin versant	Mairie	FT	PEPNC; prestataire
	Elaboration d'indicateurs "EAU" (prestation)	FT	MB	SAGE; PEPNC; prestataire
OS2 : Améliorer la maîtrise des feux	<i>Cartographier les surfaces brûlées depuis 2000 et rédiger un rapport d'analyse du régime de feu ET d'évolution des forêts proposant des indicateurs de suivi et posant les bases méthodologiques de réplcation de l'approche</i>	MB	FT	CI
	<i>Conduire un processus de concertation pour identifier et valider les voies stratégiques (dont les Sfn) pour améliorer la maîtrise du feu et réduire les surfaces brûlées à M/LT, incluant des entretiens bilatéraux et des ateliers de partage, aboutissant in fine dans l'identification de Sfn précises.</i>	FT	LW	DDEE; CI
	<i>Mise en œuvre des solutions fondées sur la nature pour l'amélioration de la maîtrise des feux (pare-feux végétalisés à base de pyro-retardants ? opérations mécaniques et /ou brûlages dirigés pour d'aménagement des zones de chasse ?...)</i>	FT	LW	DDEE; CI; DSCGR
OS3 : Promouvoir l'agroforesterie et l'hydrologie régénérative	<i>Animer la mise en œuvre de techniques d'hydrologie régénérative et réaliser leur suivi et diffusion (prestation Permalab)</i>	FT	AN	DDEE; prestataire
	<i>Animer la mise en œuvre des parcelles de démonstration et réaliser leur suivi et diffusion (prestation AGIR)</i>	FT	AN	DDEE; ARBOFRUIT; BIOCALEDONIA
	<i>équipement des participants à l'agroforesterie/hydrologie régénérative (grelinette)</i>	FT	LW	Lycée Pwëbuu (Pouembout)
Diffusion/partage d'expérience	<i>visites démonstratives pour les élus</i>	AD	FT	
	<i>atelier de capitalisation et partage d'expérience</i>	FT	AD	

FT : François Tron (AbondaNce, pour le compte du PROE), Coordinateur PEBACC+ en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna

MB : Chef de District Est du Service Milieux et Ressources Terrestres de la Province Nord

LW : Technicien forestier Sud Minier ; Service Milieux et Ressources Terrestres de la Province Nord

AN : Angelo Nemoira : Technicien agricole Sud Minier ; Service Agriculture de la Province Nord

AD : Alex Dahi : Coordinateur du Plan Climat Energie de la province Nord

Annexe 2 : Indicateurs PEBACC+ à renseigner*

	Indicateur	Référence initiale	Cibles
Objectif général : Accroître la résilience des écosystèmes, économiques et populations de Fiji, Vanuatu, Iles Salomon, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna face aux impacts			
SO 1 & 2: L'adaptation fondée sur les Ecosystèmes (AFE) et les Solutions fondées sur la Nature (SfN) sont soutenues et mises en oeuvre en tant que stratégies contribuant à l'adaptation au changement climatique dans les 5 pays et territoires. Résultat 1 : Soutenir les activités de démonstration d'AFE et de SfN sur les sites historiques du projet PEBACC et les étendre à de nouveaux sites, afin de consolider et de diversifier les options d'adaptation fondées. Résultat 2 : Renforcer les capacités communautaires relatives aux approches et aux activités de SfN Résultat 3 : Sensibiliser les institutions (personnel technique et décideurs) et les communautés à l'approche de l'AFE et aux SfN Résultat 5 : Promouvoir les concepts de PEBACC sur l'AFE et les SfN dans la région Pacifique en tant que logique d'intervention à	2. #de bénéficiaires des mesures d'AFE mises en oeuvre (ventilé par activités, sexe et âge) [à la fin du projet:] % des participants interrogés qui déclarent une participation accrue aux activités d'AFE	xxxx [H 50%, F 50%, J 50%]	xxxx [H 50%, F 50%, J 50%]
	1.3 # de référents adoptant des approches agroécologiques sur des parcelles de démonstration	0	TBD
	1.4 Surfaces (ha) des parcelles de démonstration visant à améliorer les pratiques agroécologiques et/ou les plantations agroforestières et/ou mixtes	0	TBD
	2.1 # de formations communautaires de SfN (y compris gestion durable des ressources), # de personnes formées, ventilées par sexe et âge	0	TBD
	3.1 # ateliers multi-acteurs locaux ou nationaux sur l'adaptation aux changements climatiques, les SfN # de participants à ces ateliers	0	TBD
5.1 # de produits de communication élaborés et diffusés (par type de média et groupes cibles : décideurs, praticiens, autres)	0	TBD	

Annexe 3 : Lignes directrices de l'AFD sur les ajustements potentiels des projets financés par l'Initiative Kiwa en Nouvelle-Calédonie, suite aux émeutes de mai 2024

Ces lignes directrices ont été émises à l'intention de UICN ORO, le partenaire de l'AFD pour la mise en œuvre des projets locaux Kiwa, et s'appliquent également au projet régional PEBACC+

- Les ajustements éventuels du projet initial doivent continuer de s'inscrire dans les objectifs généraux de Kiwa (Solutions fondées sur la Nature pour l'Adaptation au Changement Climatique) pour être éligibles.

- Les activités du projet doivent être analysées sur une base ad hoc et dans un délai flexible. Ce délai peut être rapide si les partenaires du projet ont de la visibilité ou un peu plus long si plus de temps est nécessaire pour identifier les impacts et les mesures appropriées à prendre. Considérant la situation critique de la NC est loin d'être terminée et que de nombreuses incertitudes subsistent à ce stade, cette analyse peut être réalisée autant que nécessaire. Il convient alors de :

1. Déterminer les impacts et les difficultés spécifiques causés par le contexte actuel de la NC Apour chaque activité du projet ;

2. Si nécessaire, définir des propositions de réponse à ces mesures, qui pourraient aller de mesures d'adaptation "simples" telles que des réaménagements du calendrier de mise en oeuvre à budget constant, à un rééchelonnement des activités et des budgets associés (mais à budget constant), voire à des propositions de réorientation plus profonde si le besoin s'en fait sentir (toujours à budget constant).

3. Le PROE fournira un appui au renforcement des capacités pour aider les bénéficiaires à mettre en œuvre ces mesures de réponse.

- Le PROE partagera ces éléments avec l'AFD pour PEBACC+, afin de valider les mesures/réorientations proposées.

En ce qui concerne les nouvelles activités du projet (non encore mises en œuvre mais déjà planifiées, voire non encore planifiées) :

- Comme la plupart des activités du projet PEBACC+ ont déjà été identifiées, il est essentiel d'évaluer leur faisabilité à la lumière de l'évolution du contexte actuel de la NC et de finaliser les ajustements nécessaires.

- Pour chaque activité de projet, il est essentiel de fournir a minima des informations expliquant comment prendre en compte les changements dans le contexte de la NC (qui dureront certainement dans le temps), et de donner aux partenaires la possibilité de modifier le contenu de leurs activités si nécessaire (par exemple, réorientation de certaines priorités, changements éventuels de sites, ajustement des activités, réaffectation du budget, etc.)

- Le PROE fournira un appui au renforcement des capacités pour aider les bénéficiaires à mettre en œuvre ces mesures de réponse.

- Ces mesures sont essentielles pour éviter le risque de sélectionner des activités de projet sans être sûr de leur faisabilité réelle dans le contexte actuel.

- L'AFD invite le PROE à se rapprocher de l'AFD/Secrétariat Kiwa, en amont du processus de réorientation des activités du projet.



Annexe 4 : Charte de communication PEBACC+

Toute communication relative au projet PEBACC+ engagée dans le cadre d'une relation partenariale ou de consultance avec le PROE doit faire mention du nom du projet (PEBACC+), du PROE en tant qu'entité de mise en œuvre du projet et des bailleurs (Initiative Kiwa et Fonds Français pour l'Environnement Mondial).

Le logo du projet PEBACC+ ci-dessus doit être utilisé dans toute communication relative à PEBACC+.

La police utilisée doit être Maven Pro (ou à défaut Helvetica) ; la charte graphique de l'Initiative Kiwa doit être respectée.

Toute communication doit être soumise au coordinateur PEBACC+ pour avis éventuel en amont de sa diffusion ; son avis est réputé favorable en l'absence de retour de sa part sous 24 heures.

Une communication s'inscrit habituellement dans une stratégie et un plan de communication propres à chaque organisation qui peut s'inspirer du modèle simple suivant :

Cible	Objectif de la communication	Messages principaux à communiquer.	Moment de la communication	Médias	Responsabilité
Type d'acteur ciblé : une institution, une organisation partenaire, une entreprise, une communauté locale, des clients, des fournisseurs...	Mobiliser, maintenir l'intérêt, célébrer, partager, inciter...	Pour atteindre mon objectif en lien avec ma cible, que doit-elle savoir ? Quelle question doit être traitée ?	A quelle étape du projet dois-je communiquer ? A quelle fréquence ? A quels moments particuliers ?	Comment vais-je diffuser mes messages ? Ex : rapport technique, fiche technique, prospectus, dépliant, lettre de nouvelles, poster, policy brief, réseaux sociaux, vidéo, blog...	Qui est en charge de telle ou telle communication ? Que doit-il.elle savoir ?

Les messages de toute communication d'un partenaire ou prestataire du PROE dans le cadre de PEBACC+ peuvent s'inspirer des messages clés ci-dessous (et en aucun cas s'y opposer).

Les messages clés constituent la substance de ce que nous pouvons exprimer de différentes manières ; ce ne sont pas nécessairement les exacts mots à utiliser de manière littérale.

Les messages clés cherchent à promouvoir l'approche et la méthodologie de PEBACC+ et plus généralement de l'Initiative Kiwa ; ils font référence aux quatre principales valeurs que l'Initiative Kiwa cherche à partager et à diffuser au sein de la communauté Kiwa : SOLIDARITÉ, RESPONSABILITÉ, HUMILITÉ et RESPECT.

Les messages clés ci-dessous ne sont classés par ordre de priorité.

1. **La protection, la conservation et la gestion durable des écosystèmes peuvent renforcer la résilience.** L'adaptation au changement climatique fondée sur les écosystèmes (AfE) est bénéfique pour l'état de santé des écosystèmes et pour réduire la vulnérabilité des communautés au changement climatique, y compris les communautés urbaines, et peut contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance des habitants et à l'économie du Pacifique.

L'Adaptation fondée sur les Ecosystèmes (AfE) sera promue et mise en œuvre par des actions de démonstration de terrain ; leur efficacité et rentabilité en tant que Solutions fondées sur la Nature (SfN) sera promue auprès des autorités locales et territoriales pour renforcer l'adaptation au changement climatique la conservation de la biodiversité.

2. **PEBACC + renforce et étend l'approche, les résultats et les enseignements tirés de PEBACC.**

PEBACC+ s'appuie sur les enseignements et les facteurs de succès des communautés locales et de leurs autorités sur les sites historiques d'investissement de PEBACC. PEBACC+ soulignera l'importance de l'engagement dans des actions d'AfE concrètes pour renforcer la résilience à long terme des écosystèmes, des communautés et des économies, ainsi que la cohérence de l'approche Kiwa visant une mise à l'échelle des SfN en tenant compte des enjeux et besoins associés et en renforçant les actions en cours.

3. **Un processus inclusif et holistique renforce la planification.** PEBACC + promeut un processus de planification de l'adaptation au changement climatique à long terme grâce à une approche participative fondée sur la science et les connaissances traditionnelles qui intègre les communautés, les écosystèmes et l'économie dans un contexte de changement climatique et d'autres pressions sur les écosystèmes.

Le processus ESRAM est fondé sur une planification participative et inclusive déclinée à plusieurs échelles qui s'appuie sur une analyse de la résilience environnementale et socio-économique. Le processus ESRAM intègre les tendances et impacts actuels et futurs du changement climatique et d'autres facteurs de pression, en se basant sur la science et les connaissances traditionnelles et locales. Le processus ESRAM sera promu auprès des autorités locales, nationales et régionales, notamment auprès de la communauté Kiwa.

4. **PEBACC+ appartient à la communauté Kiwa.** PEBACC+ travaille en étroite collaboration et synergie avec les nombreux partenaires et projets de la Communauté Kiwa.

Les défis, les expériences et les solutions sur des thèmes communs seront partagés au sein de la communauté Kiwa et avec d'autres acteurs des SfN pour favoriser le partage et la capitalisation au niveau régional de solides arguments en faveur de l'AfE et des SfN soutenant la résilience du Pacifique. De nombreux partenaires travaillent collectivement au sein de la communauté Kiwa produisant des bénéfices communs au-delà du projet PEBACC+. Le PROE souligne la complémentarité du renforcement des capacités et de l'intégration de l'AfE et des SfN dans les cadres stratégiques liés à PEBACC+ avec l'Assistance Technique que le PROE offre plus largement dans le cadre de l'Initiative Kiwa.

5. **PEBACC+ favorise la coopération régionale entre les pays insulaires et les territoires français du Pacifique.**

L'objectif général du projet PEBACC+ est de renforcer la résilience des écosystèmes, des populations et des économies des Fidji, du Vanuatu, des Îles Salomon, de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna face au changement climatique, en développant, pérennisant et institutionnalisant l'approche de l'AfE et des SfN dans les pays et territoires bénéficiaires de PEBACC+.

Les messages clés ne se limiteront pas aux thèmes identifiés ci-dessus. D'autres sujets pourraient être identifiés, autour de l'intégration de la problématique de Genre et des approches fondées sur les droits de l'homme, en tant que piliers de la promotion d'opportunités et d'impact positif pour les populations du Pacifique, en ciblant notamment les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables.